

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Communauté de Communes
Coeur de Chartreuse



2018

www.coeurdechartreuse.fr

Edi- to



L'année 2018 s'est inscrite dans la suite de ce mandat qui a vu l'intercommunalité prendre de nombreuses compétences issues de la loi NOTRE, avec pour l'année 2018 la compétence GEMAPI qui signifie GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, une dénomination qui comprend, outre la défense contre les inondations, l'entretien et l'aménagement des cours d'eau et la restauration des zones humides.

Cette année a aussi été la dernière avant l'arrêt du PLUI, une année intense de concertation avec les élus et les services de l'état, mais aussi des réunions d'informations et d'échanges avec les habitants, pour harmoniser un document d'urbanisme structurant et cohérent qui concilie développement et protection de notre cadre de vie. Le PLUI-H valant SCOT a été arrêté en janvier 2019.

Nous avons aussi inauguré deux projets phares avec la cave coopérative des Entremonts et la distillerie Chartreuse à Entre Deux Guiers.

La cave coopérative, fleuron de notre économie agricole, fédère 35 agriculteurs qui valorisent 4 millions de litres de lait par an, pour les transformer en fromages de grande qualité. C'est la raison pour laquelle la Communauté de Communes a investi pour rénover, moderniser et agrandir ce bâtiment indispensable à la pérennité de l'agriculture en Chartreuse.

A l'automne, un nouveau salon de la Petite enfance a été organisé par les élus et les services de la petite enfance de la Communauté de Communes sur le thème de l'accueil du handicap et du comment trouver une place pour chacun-e sur notre territoire. Ce fut un moment fort de partages et d'échanges entre professionnels, habitants, techniciens et institutions sensibilisées au handicap et à l'accueil en milieu ordinaire.

Au-delà de ces sujets phares, je vous invite à découvrir et explorer ce rapport d'activités 2018 qui rend compte dans le détail, de l'ensemble des actions conduites au quotidien par les élus et les techniciens de la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse.

Denis SÉJOURNÉ

Président de la Communauté de Communes
Coeur de Chartreuse



TABLE des MATIÈRES

Le territoire Coeur de Chartreuse	4	DÉCHETS	30
Nos compétences	6	Ordures ménagères et collectes sélectives	31
Instances décisionnelles	8	Déchèteries	32
ORGANISATION	10	Bio déchets et prévention	33
Répartition de la masse salariale	11	TOURISME	34
Organigramme des services	13	Espace nordique des Entremonts	35
FINANCES	14	Cirque de Saint Même	36
Budget de fonctionnement	15	Autres compétences	37
Budgets d'investissement	16	URBANISME	38
Station services des Entremonts	17	Autorisations du droit des sols	39
ENFANCE JEUNESSE	18	Élaboration de documents d'urbanisme	40
Coordination enfance et interface jeunesse	19	Autres missions	41
Bébébus	20	AGRICULTURE, FORÊT ET PATRIMOINE	42
Relais assistants maternels	21	Coopérative laitière	43
ÉCONOMIE	22	Missions d'accompagnement	44
Structuration du tissu économique	22	Plan pastoral territorial	45
Soutien aux entreprises	23	ÉNERGIE	46
Gestion des zones du territoire	24	Vers une transition énergétique	47
ASSAINISSEMENT	26	ÉQUIPEMENTS	48
Territoire et population desservis	27	Bâtiments et production photovoltaïque	49
Tarifcation et financement du service	28		
Budget	29		

COMMUNES ET NOMBRE D'HABITANTS *

* source INSEE 2015

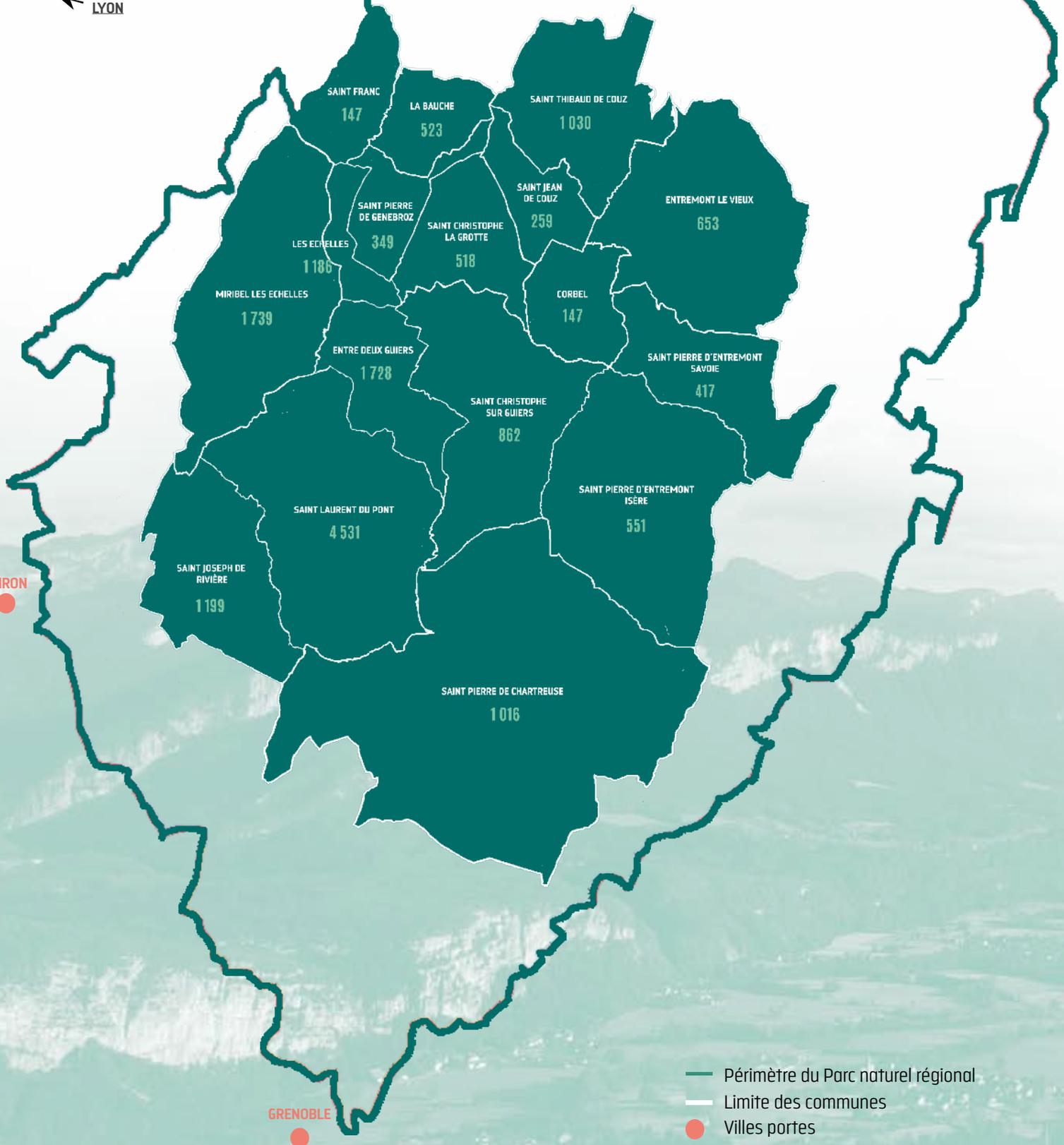
GENÈVE

LYON

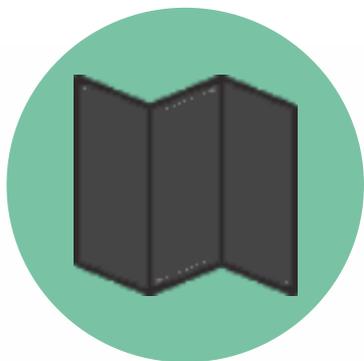
CHAMBERY

VOIRON

GRENOBLE



- Périmètre du Parc naturel régional
- Limite des communes
- Villes portes



TERRITOIRE

Coeur de Chartreuse

L'ensemble du territoire se situe au cœur du massif de la Chartreuse et se trouve à cheval sur les deux départements de l'Isère et de la Savoie et regroupe 17 communes.

Situé au cœur du Parc naturel régional de Chartreuse, le territoire Coeur de Chartreuse se définit par un caractère montagneux et rural qui attire de plus en plus de concitoyens en quête de nature et d'espace.

Bien qu'au cœur du massif et séparé en grande partie par des contraintes physiques importantes (relief, col ...etc), le territoire est sous l'influence des agglomérations grenobloise, chambérienne et voironnaise.

EN RÉSUMÉ ...



17 COMMUNES

11 en Savoie et 6 en Isère



357 km²



16 943 habitants *

(source INSEE 2015)



4 478 emplois*

(source INSEE 2015)



1 station de sports d'hiver



2 082 m. altitude

(min. 281 m)



1

une nouvelle
compétence, au
1^{er} janvier 2018,
déléguée au
SIAGA : la
GEMAPI.

QU'EST CE QUE LA GEMAPI ?

Cette nouvelle compétence est définie par 4 items obligatoires parmi une liste de 12 missions précisées par l'article L.211-7 du Code de l'environnement, encadrant l'intervention de la collectivité pour entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, et visant à :

- l'aménagement de bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau
- la défense contre les inondations et contre la mer
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Cette compétence est transférée au SIAGA (Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Guiers et de ses Affluents) sur le bassin versant du Guiers et au CISALB (Comité Intersyndical pour l'Assainissement du Lac du Bourget) pour le haut bassin versant de l'Hyères, qui prend sa source à Corbel et traverse Saint Jean de Couz et Saint Thibaut de Couz.



COMPÉTENCES

de la Communauté de Communes

La Communauté de Communes rassemble aujourd'hui 17 communes adhérentes qui ont choisi de déléguer un certain nombre de leurs compétences à la structure intercommunale afin qu'elles soient gérées de façon cohérente sur l'ensemble du secteur.

Les compétences de la Communauté de Communes présentées ci-dessous, ont été **mises en conformité avec la loi NOTRe en 2016**, ce qui a fait l'objet d'un vote du Conseil communautaire du 17 juillet 2018 et de toutes les communes.

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- **ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**
aménagement, entretien et gestion des aires
- **AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE**
communautaire (SCOT et élaboration PLUi-H)
- **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
aménagement, entretien et gestion des zones d'activités, **politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire**, accompagnement d'entreprises et promotion du tourisme
- **GESTION DES DÉCHETS**
Gestion des déchèteries, ramassage ordures ménagères
- **GEMAPI**
Entretien et aménagement de cours d'eau, défense contre les inondations, protection et restauration des zones humides

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- **ACTION SOCIALE**
d'intérêt communautaire en faveur de la petite enfance et de la jeunesse intégrant entre autre la gestion des crèches et animation de accueil de loisirs du territoire
- **HABITAT ET TRANSPORTS**
élaboration du Programme Local de l'Habitat, réflexion, animation et expérimentation sur les modes de déplacements
- **PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT**
préservation et valorisation des sites naturels notamment du Cirque de Saint Mème



COMPÉTENCES FACULTATIVES

- **ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**
gestion du service communautaire et soutien à la mise aux normes et vidange des installations individuelles
- **AUTRES**
soutien technique et financier aux activités et événements sportifs et culturels d'intérêt communautaire
aménagement, gestion et entretien des bâtiments communautaires
- **PROTECTION ET VALORISATION DU PATRIMOINE**
- **SOUTIEN ET PRÉSERVATION DES ACTIVITÉS AGRICOLES**
aide à l'installation et investissement des exploitants agricoles
- **TOURISME**
ski nordique, ski alpin et remontées mécaniques, entretien des sentiers raquettes et de randonnées
- **VALORISATION DE LA FILIÈRE BOIS**
gestion de la plateforme bois de St Thibaud de Couz



23

bureaux



9

conseils
communautaires
(dont 5 informels)



164

délibérations
(+ 3.88%)



INSTANCES

décisionnelles

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Depuis le 1^{er} janvier 2017 (suite aux élections municipales de 2014 et 2016) le conseil communautaire se compose de **36 élus membres et 7 suppléants** répartis comme suit :

Communes	Population	Accord actuel
Saint Laurent du Pont	4531	8
Miribel les Echelles	1739	3
Entre deux Guiers	1728	3
Saint Joseph de Rivière	1199	3
Les Echelles	1186	3
Saint Thibaud de Couz	1030	2
Saint Pierre de Chartreuse	1016	2
Saint Christophe sur Guiers	862	2
Entremont le Vieux	653	2
Saint Pierre d'Entremont (38)	551	1
La Bauche	523	1
Saint Christophe la Grotte	518	1
Saint Pierre d'Entremont (73)	417	1
Saint Pierre de Genebroz	349	1
Saint Jean de Couz	259	1
Corbel	147	1
Saint Franc	147	1
Total	16855	36

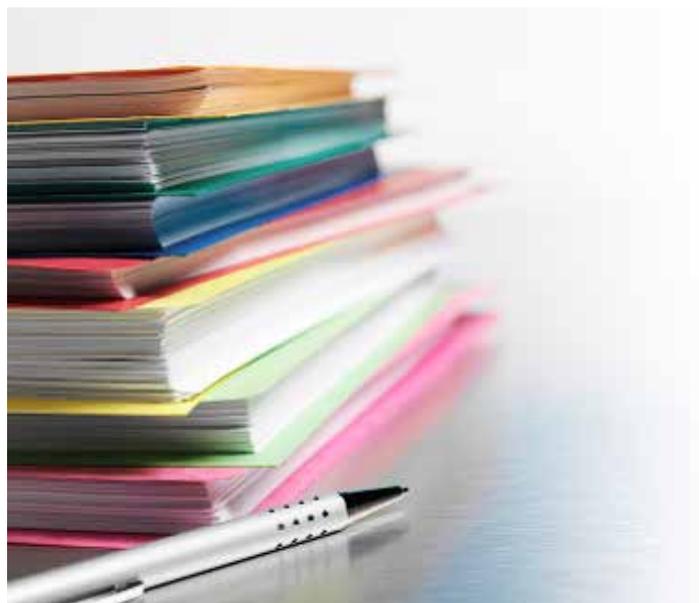
Le conseil communautaire est présidé par **Denis SÉJOURNÉ**.

Le conseil définit la politique communautaire, vote le budget et les projets proposés par les commissions thématiques et les services. Il gère, par l'adoption de délibérations, les affaires relevant des compétences de l'intercommunalité.

BUREAU

Le bureau se compose de **10 membres** : le Président et 9 Vice-présidents qui ont été élus par le conseil communautaire conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du CGCT.

Le bureau débat des orientations stratégiques, des actions et projets relevant des compétences de l'intercommunalité avant leur présentation au conseil communautaire.



10 COMMISSIONS THÉMATIQUES

- AGRICULTURE, FORÊT ET PATRIMOINE
- AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE
- ASSAINISSEMENT
- DÉCHETS
- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
- DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE
- ÉNERGIE
- FINANCES
- LIEN AU TERRITOIRE
- VIE SOCIALE

Les commissions sont composées de représentants communautaires et de représentants des communes, soit le maire ou un des membres du conseil municipal.

Elles préparent les dossiers et les projets de la Communauté de Communes et émettent un avis consultatif à l'attention du conseil communautaire.

POUR EN SAVOIR + :
www.coeurdechartreuse.fr



2

recrutements (en renfort) sur les missions du PLUi en 2018



64

agents (dont **32.18** ETP)



43 ans

moyenne d'âge des agents



ORGANISATION

de la Communauté de Communes

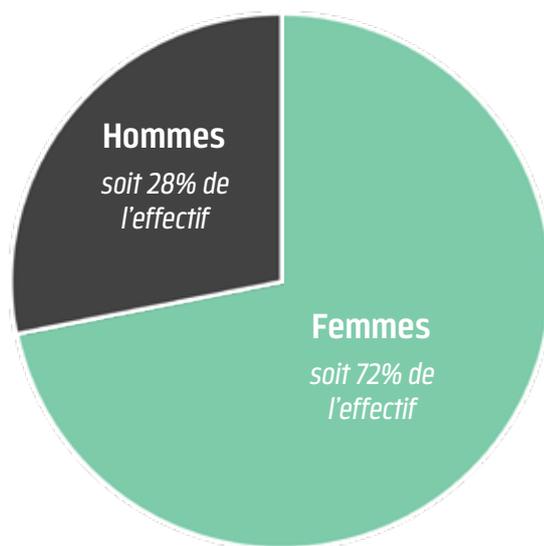
La Communauté de Communes Coeur de Chartreuse, en matière d'effectif, compte au 31 décembre 2018 :

- **32 AGENTS PERMANENTS**
(soit 50% de l'effectif)
- **32 AGENTS TEMPORAIRES**
(soit 50% de l'effectif)

qui se répartissent sur des postes de saisonniers au Cirque de Saint Mème et sur le site nordique de Entremonts et sur des postes de renfort en déchèterie, en espaces verts et dans le service urbanisme

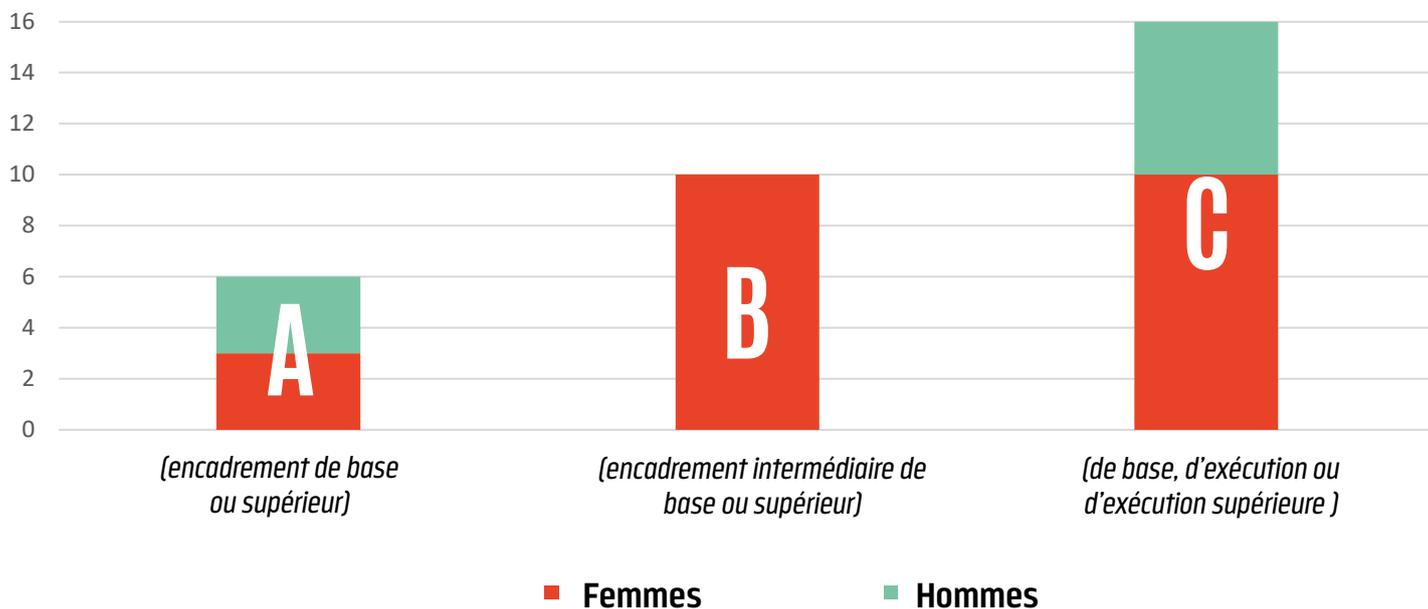
PAR SEXE *

* agents sur emplois permanents



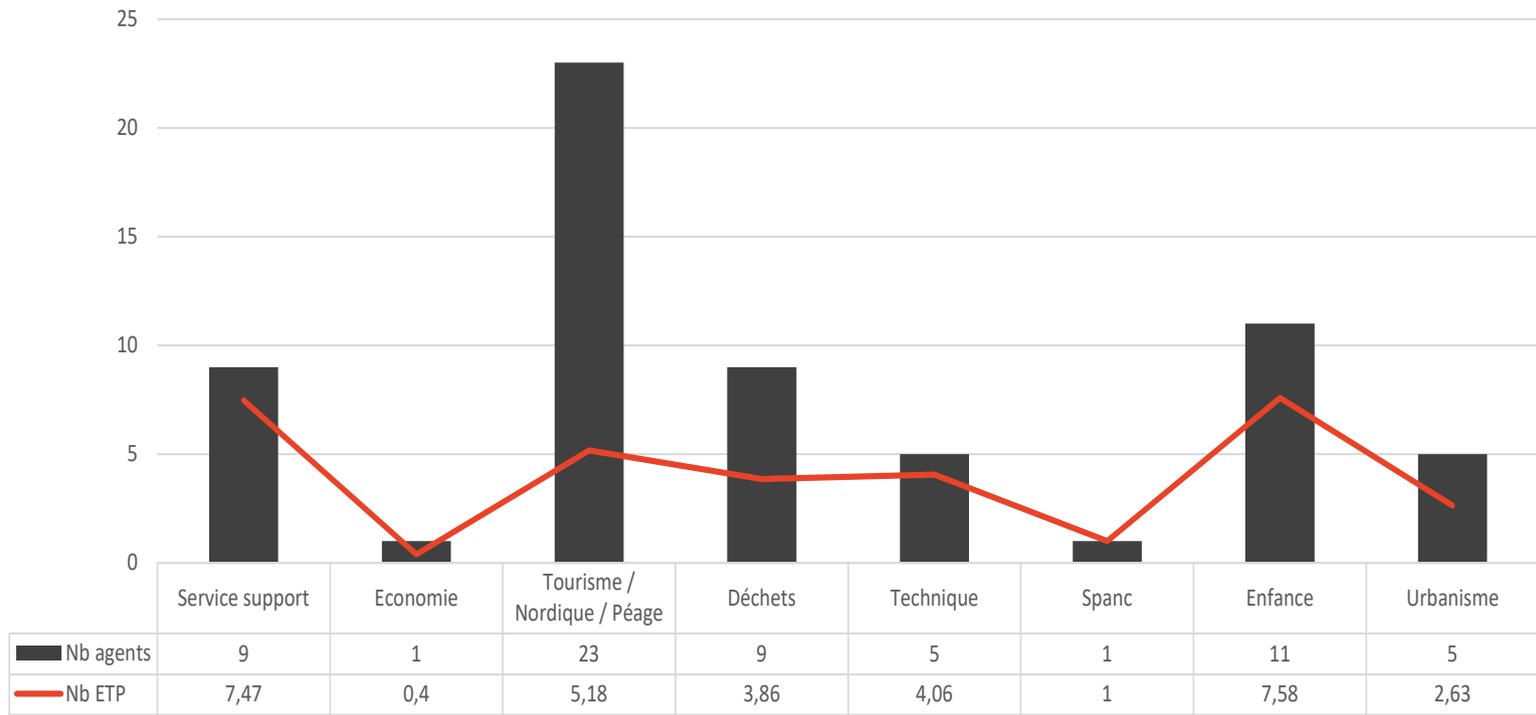
PAR CATÉGORIE *

* agents sur emplois permanents



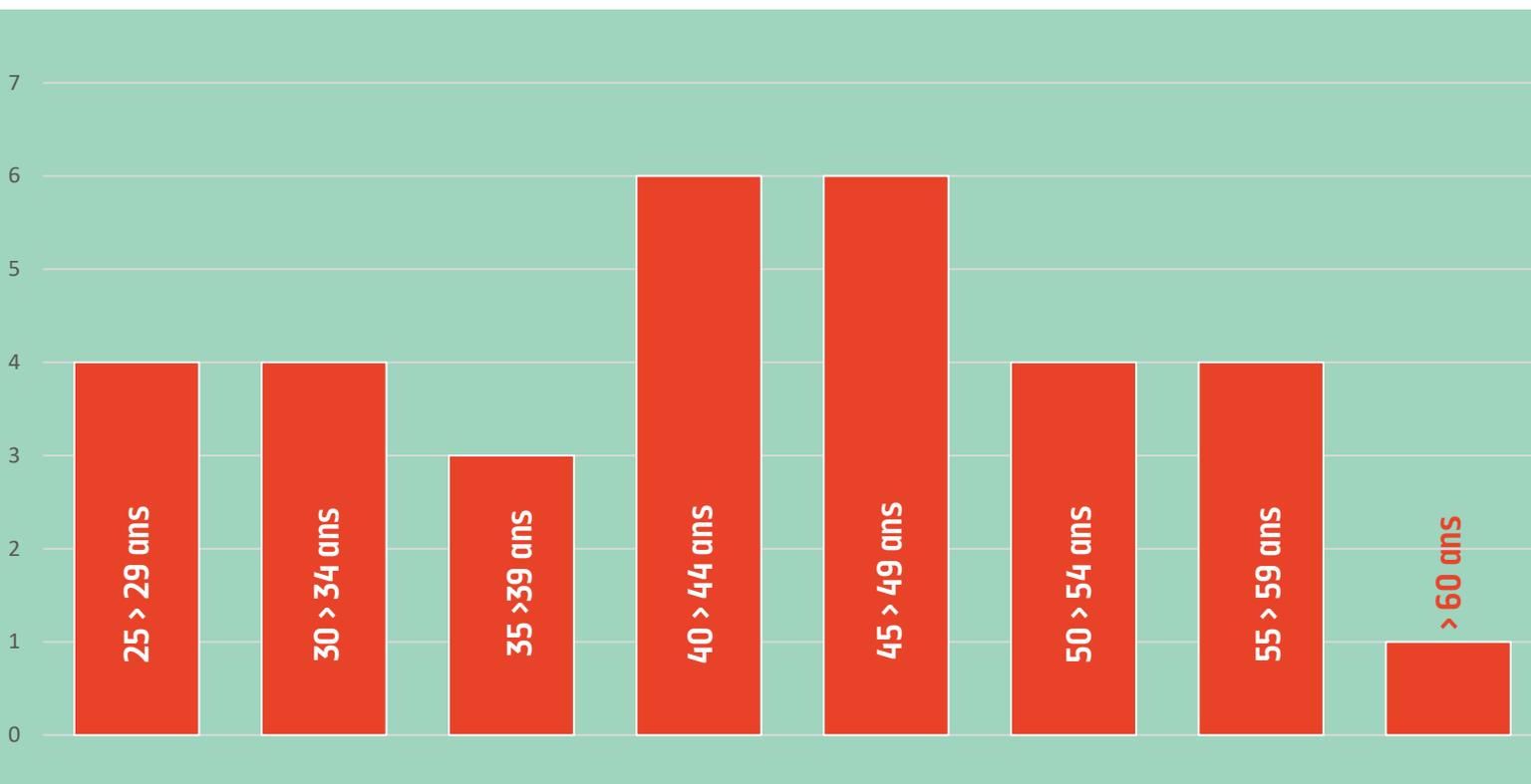
PAR SERVICE *

* agents sur emplois permanents



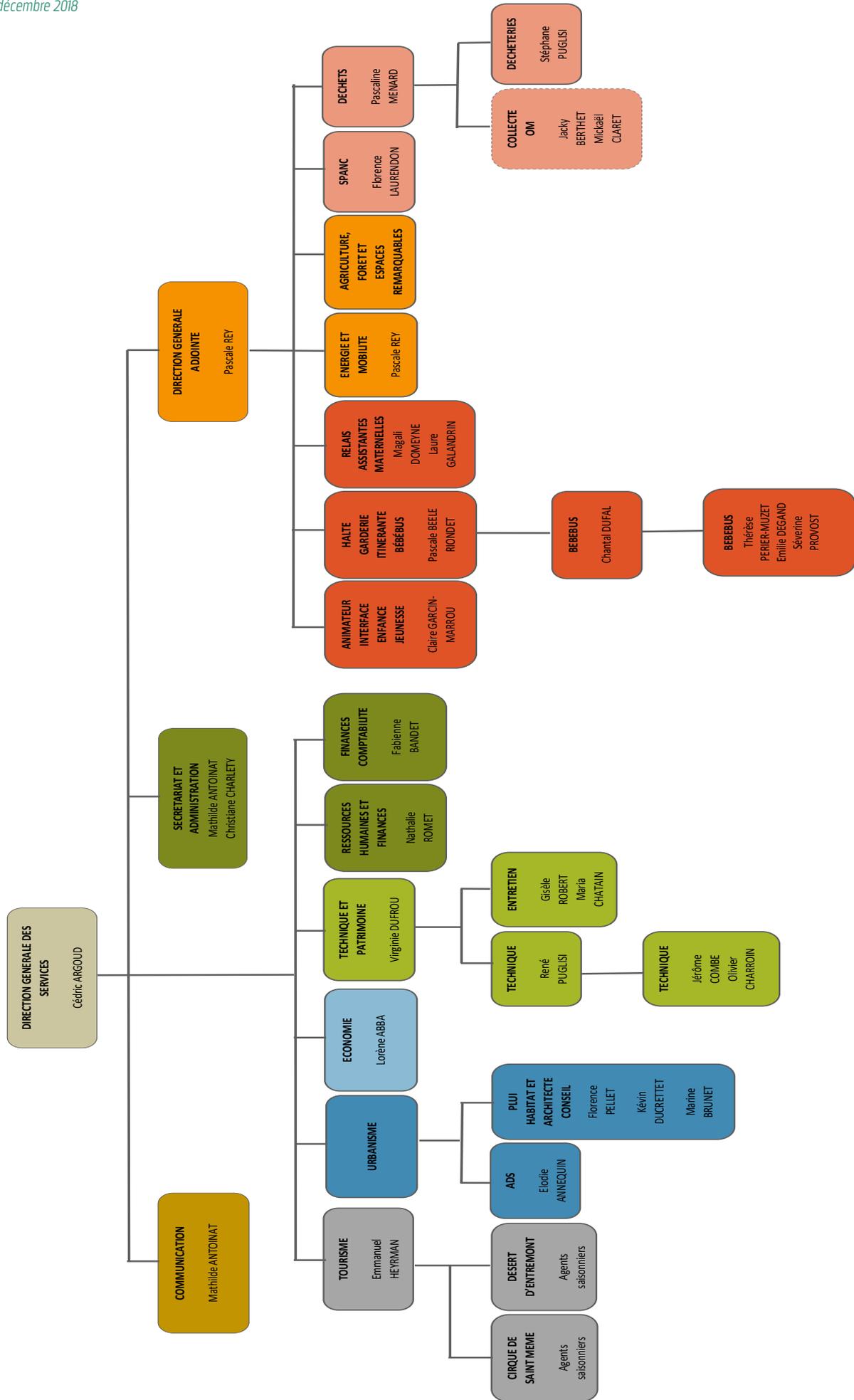
PYRAMIDE DES AGES *

* agents sur emplois permanents



ORGANIGRAMME DES SERVICES

au 31 décembre 2018





Le budget de la Communauté de Communes se compose d'**UN BUDGET GÉNÉRAL** et de **6 BUDGETS ANNEXES**.

Pour chaque budget on distingue les opérations relevant du budget de fonctionnement (opérations courantes visant au bon fonctionnement de la collectivité : ressources humaines, informatique...) et celles d'investissement.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT - COMPTES ADMINISTRATIFS



7,85 M€

de recettes de
fonctionnement



7,67 M€

de dépenses de
fonctionnement



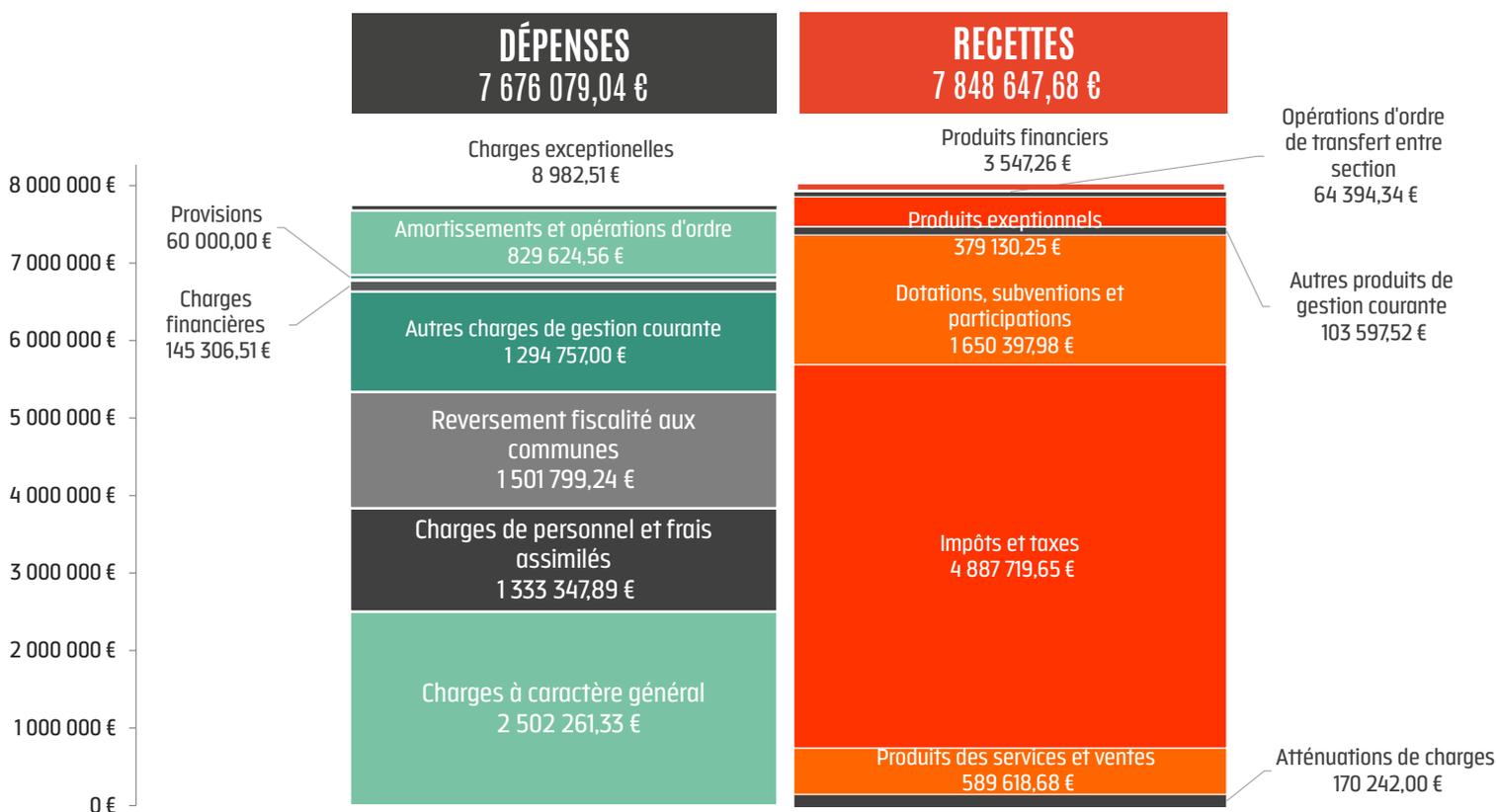
+ 175 000€
d'excédent
à reporter



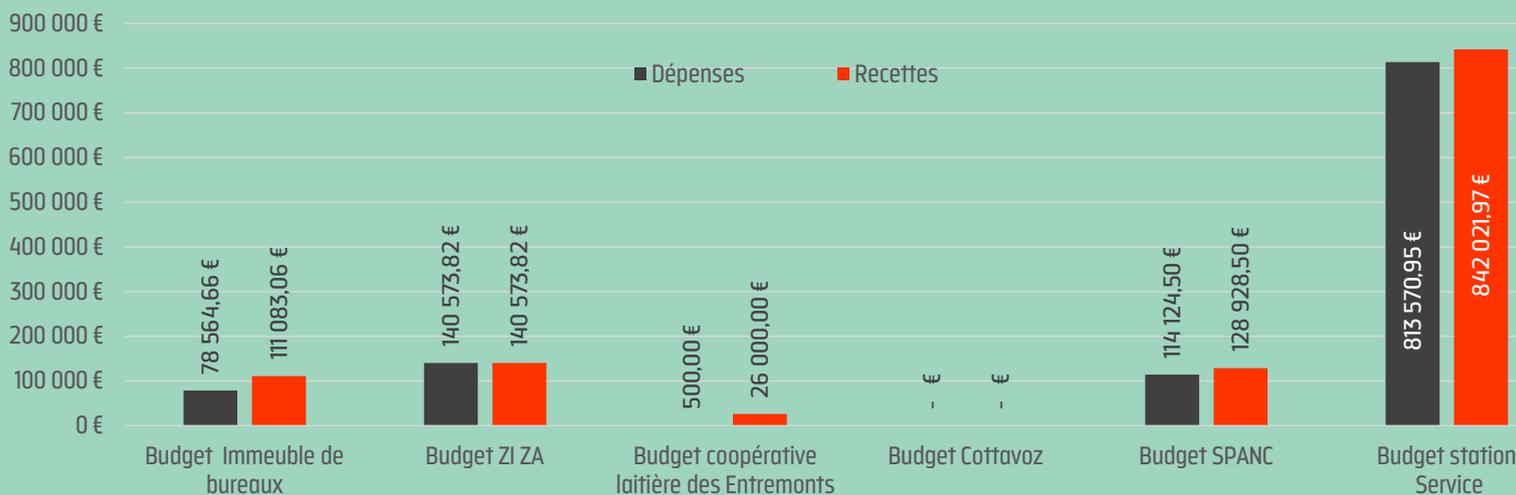
FINANCES

de la Communauté de Communes

BUDGET PRINCIPAL



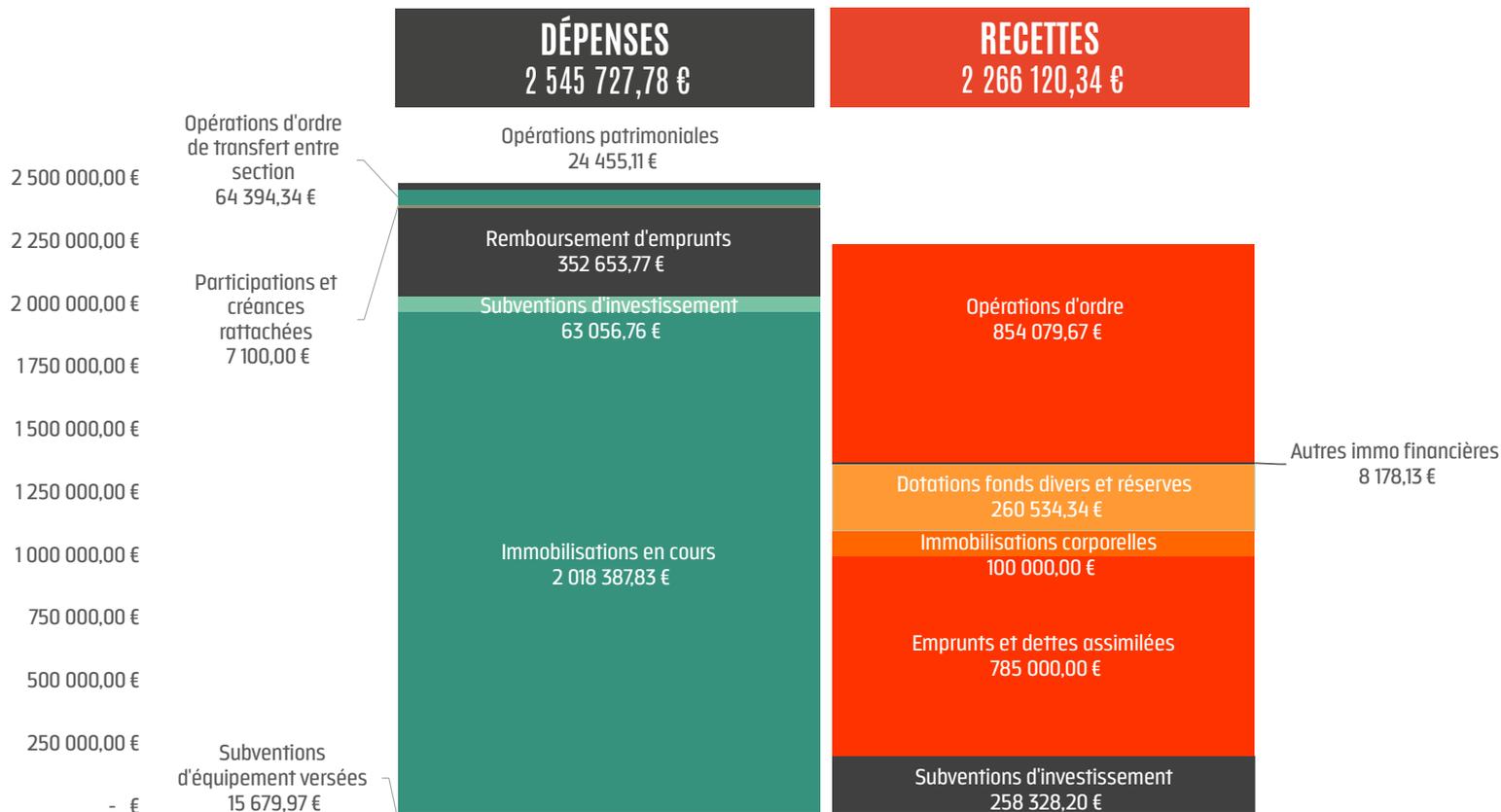
BUDGETS ANNEXES



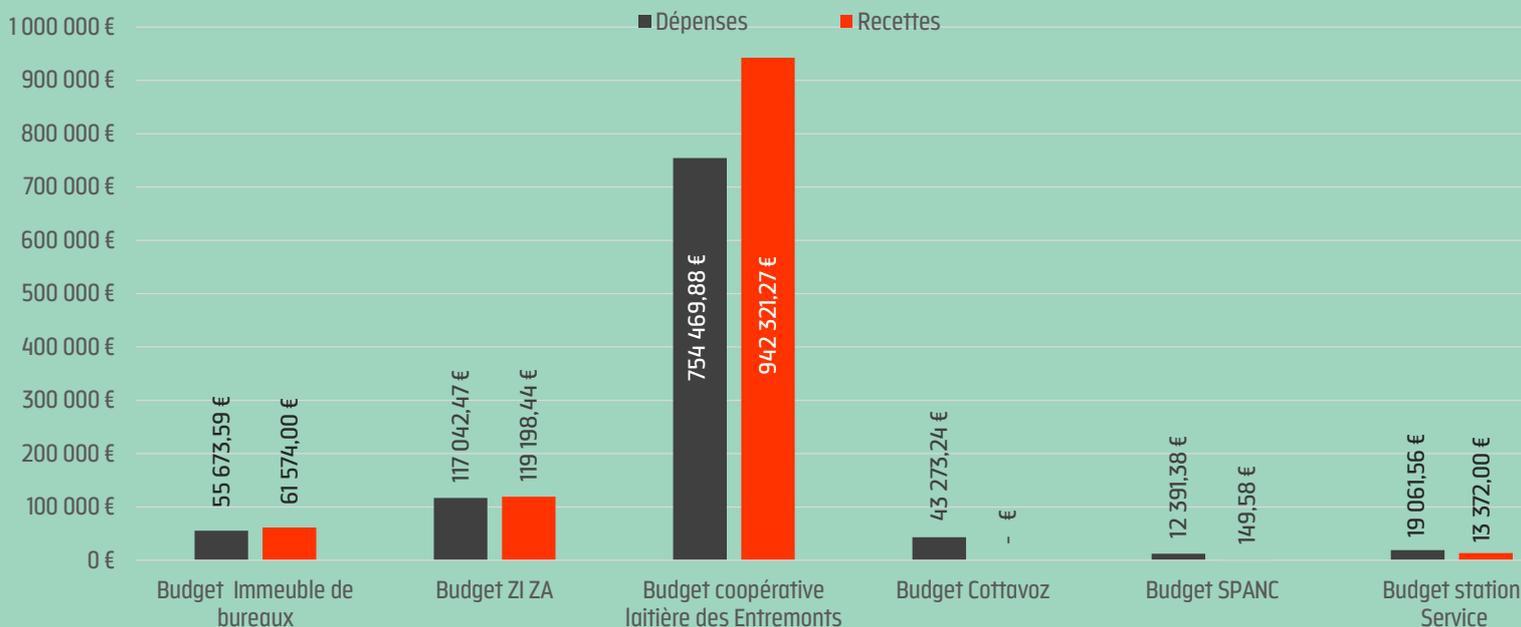
BUDGET D'INVESTISSEMENT - COMPTES ADMINISTRATIFS

Les opérations du budget d'investissement entraînent la modification de la valeur du patrimoine de la collectivité : travaux, construction de bâtiments et du remboursement des emprunts.

BUDGET PRINCIPAL



BUDGETS ANNEXES





STATION SERVICE INTERCOMMUNALE

60

transactions bancaires
par jour

23

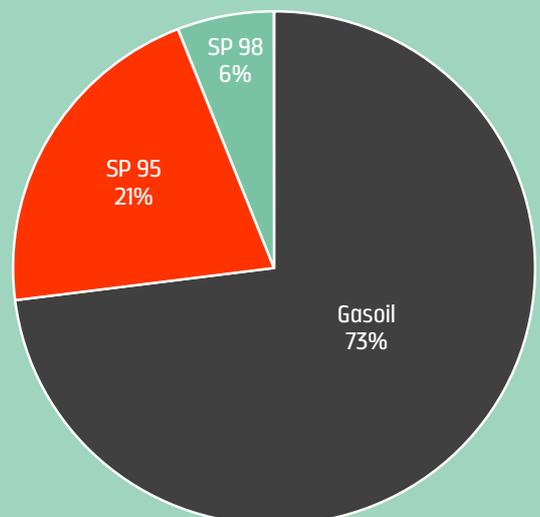
commandes de
carburant effectuées

681 936 L

de carburant écoulés,
(1 868 litres/ jour)

SYNTHÈSE DES VENTES DE CARBURANT

Carburants	Litres vendus
Gasoil	500 204,12 L (73%)
SP 95	142 983,81 L (21%)
SP 98	38 748,25 L (6%)
TOTAL	681 936,18 L



Depuis l'ouverture de la station-service, le 17 janvier 2012, la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse a créé, 82 comptes professionnels avec des cartes pro et 58 cartes prépayées.

Cartes bancaires	Comptes clients pro	Cartes prépayées	TOTAL
757 270,77 €	230 132,59 €	11 493,39 €	998 896,75 €
75,81%	23,04%	1,15%	100%



127

assistantes
maternelles
agrées



51

enfants accueillis
au bébébus



1

Salon de la Petite
enfance et
handicap



ENFANCE JEUNESSE

Coordination, RAM et Bébébus

COMPÉTENCE ENFANCE JEUNESSE

• MISSIONS DE L'INTERCOMMUNALITÉ

Selon les services, cette compétence est exercée en direct par la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse ou non. Le service de Relais Assistants Maternels est assuré en direct, de même que le service de halte-garderie itinérante Bébébus.

• MISSIONS DES ASSOCIATIONS

En revanche les modes d'accueils collectifs de la petite enfance (crèches) sont associatives et bénéficient de financements annuels de la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse.

D'autres services tels que les Lieux d'Accueils Enfants Parents (LAEP) ou les Accueils de Loisirs (ALSH) intercommunaux sont également organisés par des associations, bénéficiant de financements pour se faire.

Il en est de même pour les missions en direction de la jeunesse du territoire, assurés par les associations de prévention et d'animation : missions de préventions et d'information jeunesse, mise en œuvre des accueils de loisirs intercommunaux et accueils jeunes, actions d'animation jeunesse...



• POSTE DE RENFORT AUX ÉQUIPES

Ce poste créé en 2017 a pour objectif d'étoffer les équipes de professionnels des Etablissements d'Accueil de jeunes enfants (EAJE), lorsque des enfants handicapés ou présentant des besoins spécifiques sont accueillis. Et a permis l'élaboration de 4 temps de formation traitant de différents thèmes liés à l'accueil du handicap en milieu ordinaire.

ACCUEILLIR LE HANDICAP : « UNE PLACE POUR CHACUN-E »

SALON DE LA PETITE ENFANCE 2018
Saint-Laurent-du-Pont

« Une place pour chacun-e »

Vendredi
26 OCTOBRE
dès **17H**
Maison des Associations
Inauguration, espace de jeux et conférence

Samedi
27 OCTOBRE
dès **8H30**
Salle du Revol
Ateliers, stands, tables rondes et conférences

• DÉMARCHE TERRITORIALE

Animée par la mission de renfort handicap et avec le soutien du PREHJI (Pôle Ressource Handicap de l'Isère), un **groupe Réseau Handicap a été créé en 2018**, rassemblant : professionnels, habitants, techniciens, institutions, sensibilisés au handicap ou besoins spécifiques, et à l'accueil en milieu ordinaire. A l'issue de six rencontres, un **annuaire des membres engagés** dans cette démarche a été édité, pour information aux familles du territoire.

• SALON PETITE ENFANCE ET HANDICAP

Fruit d'un travail collectif et participatif, cet événement a eu lieu **fin octobre 2018**. Réunissant de nombreux intervenants sur des thématiques variées touchant à la différence et l'accueil de celles-ci. Ce temps fort a été le lieu d'échanges riches et porteurs de la dynamique de territoire. Les membres du bébébus et RAM ont participé et se sont impliqués activement à l'organisation de ce projet.

BÉBÉBUS : HALTE GARDERIE ITINÉRANTE

SERVICE ET ÉQUIPE

Le Bébébus est une halte-garderie itinérante qui accueille des enfants de 3 mois à 4 ans, dans les salles communales mises à disposition du service sur les communes de Miribel les Echelles, Saint Christophe sur Guiers et Saint Pierre d'Entremont (73).

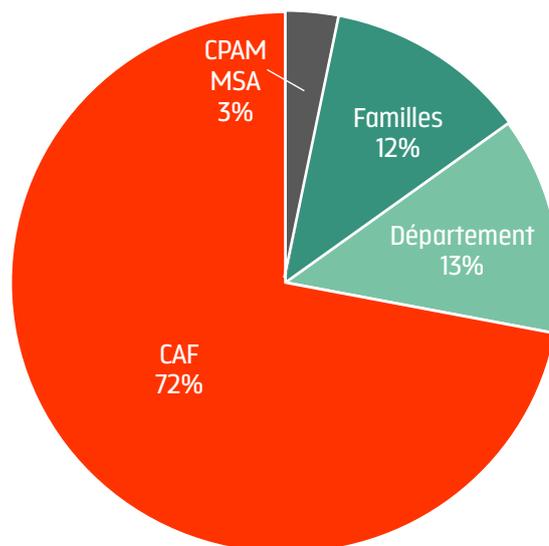
Il a pour mission :

- d'offrir un mode de garde de proximité et de qualité
- de permettre, aux habitants de la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse, de disposer d'une structure d'accueil occasionnel de la petite enfance.
- de répondre aux besoins de socialisation de l'enfant et de communication avec d'autres enfants du même âge. de permettre l'accueil des enfants en besoins spécifiques (enfants placements familiaux, en situation de handicap, selon contexte d'urgence etc..)

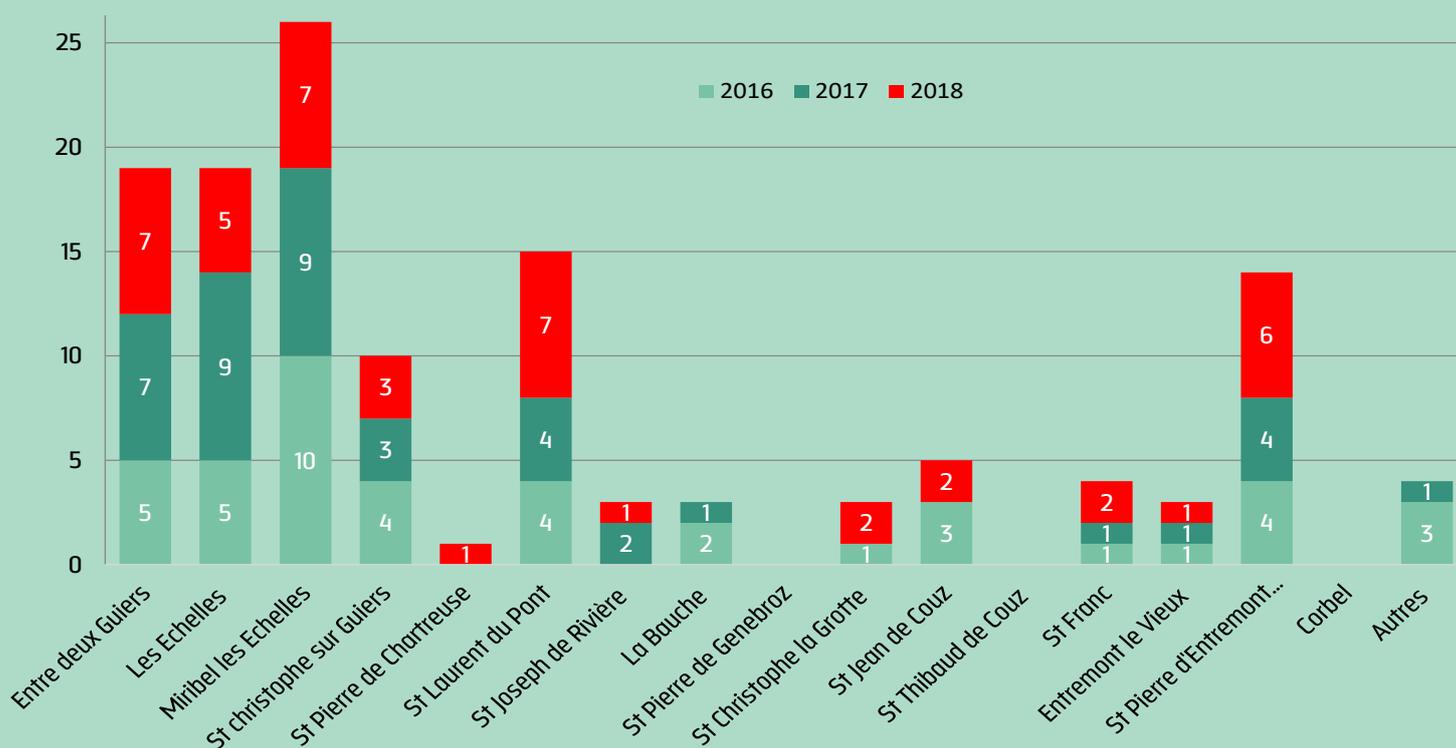
Le service se compose d'une directrice (infirmière), d'une directrice adjointe (auxiliaire de puériculture), de 3 animatrices petite enfance (CAP petite enfance et assistante maternelle et une auxiliaire de puériculture) et du poste en renfort (auxiliaire puériculture).

BUDGET

Le budget 2018 du service s'élève à **133 800€** (dont 90% de masse salariale) dont **100 800€** de recettes composées comme ci-dessous :



ENFANTS ACCUEILLIS PAR COMMUNE DEPUIS 2016



RELAIS ASSISTANTS MATERNELLES

En 2018

Le territoire Coeur de Chartreuse, en matière d'effectif, compte au 31 décembre 2018 :

- **121 ASS. MATERNELLES AGRÉÉES**
(soit - 3,64% par rapport à 2017)
- **106 ASS. MATERNELLES EN ACTIVITÉ**
(soit - 4,72% par rapport à 2017)

BUDGET

Le budget 2018 du service RAM s'élève à **93 300€** (dont 85% de masse salariale) dont **57 200€** de recettes composées à : 94% de la CAF, 5% du Département de l'Isère et 1% de la CPAM et MSA.

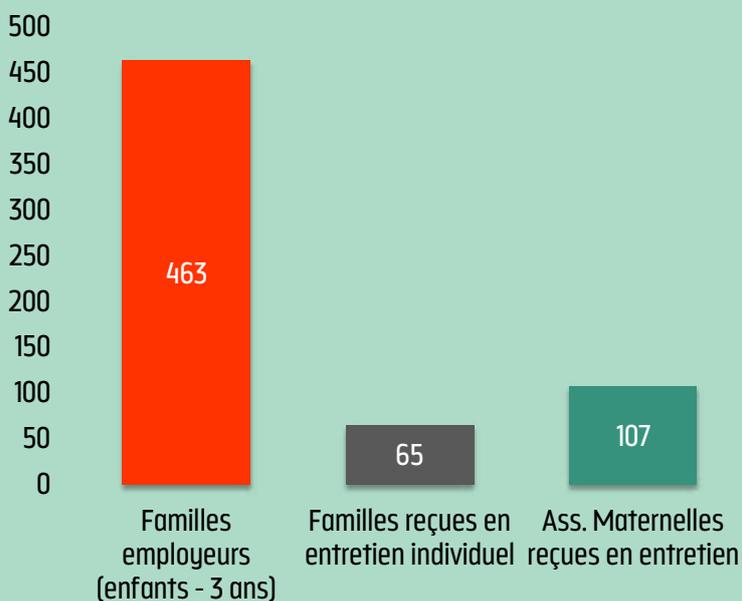
SERVICE ET ÉQUIPE

Selon la lettre circulaire de la CNAF et le guide référentiel, le RAM :

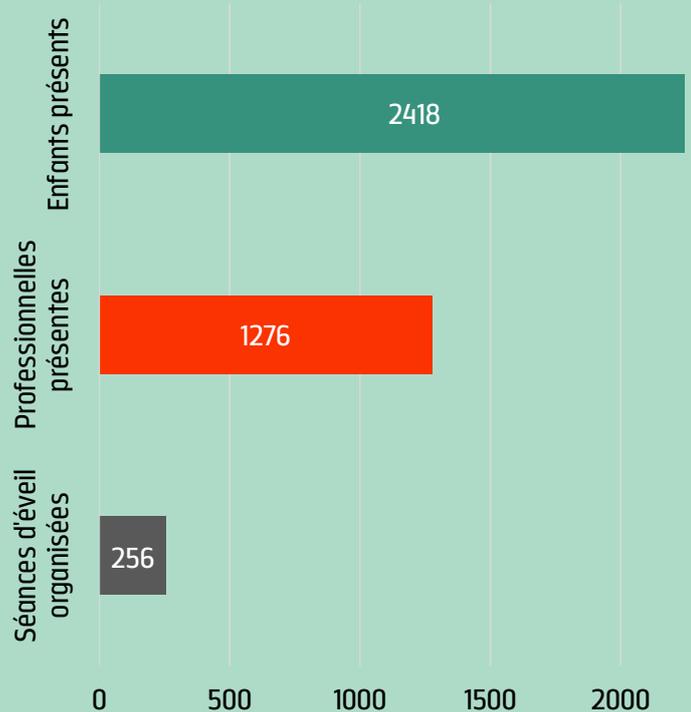
- informe les parents sur les modes d'accueil et le droit du travail et relaie auprès des interlocuteurs spécifiques
- informe les assistantes maternelles sur les conditions d'accès et d'exercice du métier, sur les aides auxquelles elles peuvent prétendre et sur les métiers de la petite enfance.
- offre un cadre de rencontre et d'échanges de pratiques en accueillant les parents, les professionnels, les enfants via des temps collectifs, réunions à thèmes, conférences, manifestations, etc... ; et en organisant des activités d'éveil.
- contribue à la professionnalisation des gardes d'enfants à domicile en favorisant le départ en formation continue.

Le service se compose d'une psychologue au RAM A Petis Pas à Saint Laurent du Pont et d'une animatrice petite enfance pour les RAM Ma Chouette Nounou et les Ourons de Chartreuse à Entre deux Guiers.

ACTIONS DE COMMUNICATION RÉALISÉES



ATELIERS D'ÉVEIL RÉALISÉS





4 478

emplois
sur le territoire



10 080€

versés au réseau
Initiative Voironnais
Chartreuse



6

TPE aidées en
co-financement
des fonds LEADER



ÉCONOMIE

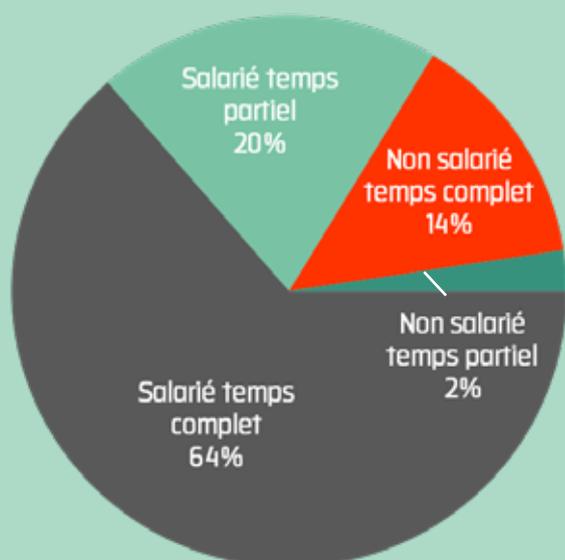
Gestion des ZI et ZA

STRUCTURATION TISSU ÉCONOMIQUE

Répartition des établissements actifs au 31 décembre 2015	Part en %
Part de l'agriculture	8 %
Part de l'industrie	7,3 %
Part de la construction	13,1 %
Part du commerce, transports et services divers	54,8 %
Part de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale	16,8 %
TOTAL D'ÉTABLISSEMENTS ACTIFS	1 754

En Coeur de Chartreuse, **64 % des emplois sont salariés et à temps complet**. C'est la forme majoritaire même si sa part est nettement inférieure à la moyenne Iséroise (70%).

En 2015, les emplois non salariés représentent 21 % de l'emploi en Coeur de Chartreuse soit 4 points de plus qu'en Isère. Quant au salariat à temps partiel, il représente 22 % de l'emploi en Coeur de Chartreuse, contre 20 % à l'échelle du département.



SOUTIEN AUX ENTREPRISES

• RÉSEAU INITIATIVE FRANCE

30 porteurs de projets reçus et accompagnés pour de la création/reprise d'entreprise, développement ou besoin immobilier.

Soutien au Réseau Initiative France qui octroie des prêts à taux 0% pour les créateurs d'entreprises et des prêts développement pour les entreprises de moins de 5 ans.

- En 2018, **10 080€** versé par an au réseau Initiative Pays Voironnais
- Abondement exceptionnel de 1709€ au fond de prêt Initiative Savoie.
- Accompagnement de l'entreprise PETIT thermoformage sur les subventions régionale liée à l'investissement industrie du futur et ses besoins immobiliers.

• SUBVENTIONS AUX TPE

En 2018, **6 TPE subventionnées***, en co-financement des fonds européens Leader Chartreuse. (Lo Favro, Chappaz, Cartus, Fbq du ski, SAS SELO, SARL FAGOT REVURAT).

Montant total : **7451€** permettant aux entreprises de lever 29 804€ pour un investissement total de 150 632€

* Ces subventions sont ajustées en fonction des investissements réellement réalisés par les entreprises.

POUR EN SAVOIR + :
www.coeurdechartreuse.fr

GESTION DES ZONES INDUSTRIELLES ET ARTISANALES

La Communauté de Communes Coeur de Chartreuse gère **6 zones d'activité économiques** :

ZA LA FRAIDIÈRE

Travaux de voirie, aménagement et gestion des eaux pluviales

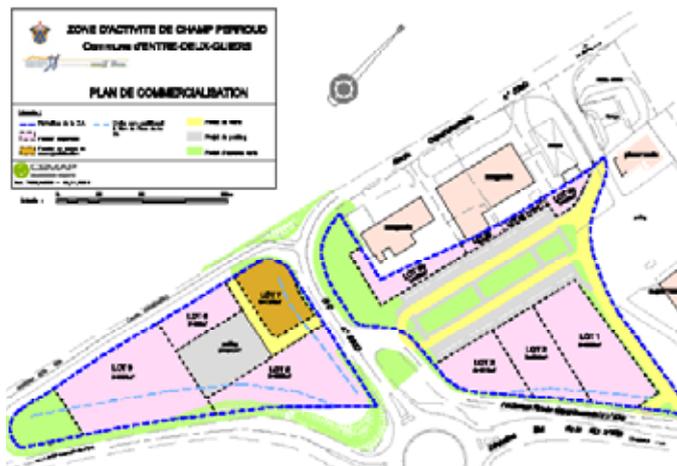


ZA LE PETIT CHENEVEY



ZA CHAMP PERROUD

L'ensemble du chantier (hors parking SUD) a été finalisé à la fin de l'été 2018: emprise des voiries, bordures bois, enrobés, espaces verts et plantations. Les derniers éléments de mobilier urbain ont été installés.



ZI CHARTREUSE GUIERS

Rénovation des ateliers communautaires sur la zone.



ZA GRANGE VENIN

- 1 terrain vendu à la SCI Edelweiss : Projet de bâtiment accueillant une miellerie collective + accompagnement machine extraction de miel.
- 1 terrain vendu à la SCI les jardins de Granges Venin permettant à l'entreprise Perret TP de développer une offre de matériaux de carrières.



ZA LES MAILLETS



ÉVÉNEMENTS

- VISITES D'ENTREPRISES

4 visites réalisées en 2018 avec comme participants les : élus de la commission économie et le club des Entrepreneurs en Chartreuse.

- Nouvelle distillerie Chartreuse,
- Chartreuse Elec Auto,
- Multitrans transport de bois,
- Frères Chardon frères Charpentiers.

- INAUGURATION DES LIQUEURS À AIGUENOIRE ET ANIMATION CHARTREUSE EN FÊTE

Participation et coordination de l'animation Chartreuse en fête qui a eu lieu du **17 août au 5 septembre 2018**, avec les 4 unions commerciales de Cœur de Chartreuse dans le cadre de l'inauguration de la nouvelle distillerie de Chartreuse sur la Zone d'Aiguenoire .

Cette animation a mobilisé **91 commerçants** répartis sur 9 communes.

- SALON TERRITOIRE CHARTREUSE

Travail avec Déplacer les montagnes et le Parc naturel régional de Chartreuse pour élaborer le projet de Salon territoire Chartreuse qui aura lieu du **23 au 25 mai 2019** à St Laurent du Pont.



NOUVELLE COMPÉTENCE

La loi NOTRe a fait naître une nouvelle compétence commerce intitulée : **la politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.**

En accord avec les communes, cette compétence a été intégrée au développement économique et l'intérêt communautaire a été défini afin que chacune des collectivités Communauté de Communes et communes puissent intervenir sur le commerce local.





29

installations
réalisées



11 950€

d'aides reçues par
l'Agence de l'Eau
(exercice 2017)



347

contrôles des
ouvrages
(+ 16%)



ASSAINISSEMENT

Service Public Assainissement Non Collectif (SPANC)

Le service assainissement non collectif est géré au niveau intercommunal en régie sur les 17 communes et dispose des compétences suivantes : le contrôle des installations et la réhabilitation des installations (soutenance des dossiers auprès de l'Agence de l'Eau et des Conseils Départementaux de l'Isère et de la Savoie). Concernant l'assainissement collectif ce sont les communes qui gèrent ce service en direct avec les usagers ou l'ont délégué à des syndicats comme : la SAUR, le syndicat du Thiers et le SIAE...

TERRITOIRE ET POPULATION DÉSERVIS

Le territoire s'étend donc aux 17 communes membres de l'intercommunalité, il existe un zonage de l'assainissement non collectif validé 29 janvier 2015 au niveau intercommunal et le règlement de service du SPANC a été délibéré le 22 décembre 2015.

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 5 698 habitants, pour un nombre total de 16 943 habitants résidents sur le territoire du service.



INDICE DE MISE EN OEUVRE

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2018 est de **100**.

• TABLEAU DE CALCUL DE L'INDICE

Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service

Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20
Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	20
Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	30
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	30

Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service

Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	0
Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	0
Le service assure le traitement des matières de vidange	0
TOTAL	100

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

TARIFICATION AUX USAGERS

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables* au 1^{er} janvier 2018 sont les suivants :

Compétences obligatoires du service

Tarif du contrôle des installations neuves	240€
Tarif du contrôle des installations existantes	120€
Tarif du contrôle des installations existantes dans le cadre d'une vente	150€

Compétences facultatives du service

Opération d'entretien	A la charge des usagers
Opération de vidange (y-compris traitement)	A la charge des usagers

* Délibération du 4 décembre 2014 (et effective à compter du 1^{er} janvier 2015) fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice du contrôle des installations neuves et existantes.



FINANCEMENT DU SERVICE ET CONTRÔLES

DÉPENSES ET RECETTES

Les dépenses réalisées sont de **114 124€** dont **66 730€** affecté au versement de subventions auprès des usagers. L'agence de l'eau a versé **48 000€** et le conseil départemental de l'Isère est de **16 596€**. Le montant des recettes réalisées en 2018 sont de **128 929€** permettant un excédent de l'exercice de **14 804€** et un excédent de résultat de **40 045€**.

INVESTISSEMENTS

Le changement de logiciel a entraîné une dépense **10 400€** (charges exceptionnelles) pour la reprise et l'intégration de données dans la nouvelle application, de plus dans la partie investissement, une tablette a été achetée pour un montant de **912€** pour faciliter l'édition des rapports sur le terrain.

SUBVENTIONS

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse a versé la somme de **11 950€** au cours de l'année 2018 réparti de la manière suivante :

- **3 950€** est la somme versée par l'agence de l'eau pour les divers contrôles du SPANC réalisés en 2017
- **8 000€** correspond à la subvention d'animation de 32 dossiers (fois 250€) pour l'aide à la réhabilitation



CONTRÔLES EFFECTUÉS

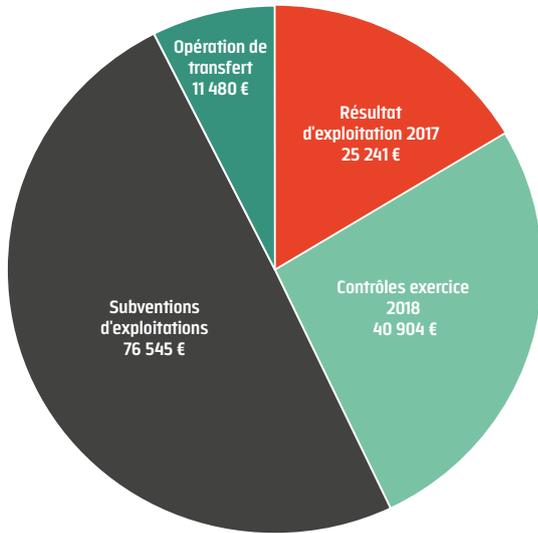
Sur l'exercice de l'année 2018, le nombre de contrôle de tous types est de **347** répartis de la manière suivante :

Nature des contrôles

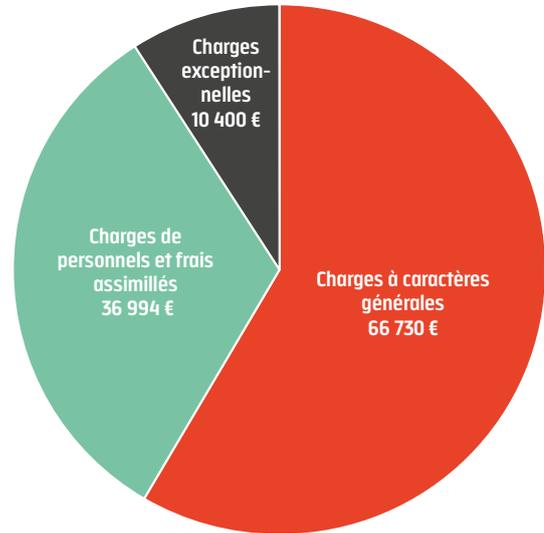
Du bon fonctionnement des ouvrages d'assainissement non collectif	239
Du bon fonctionnement des ouvrages d'assainissement non collectif pour une vente	48
De conception et d'implantation des ouvrages d'assainissement non collectif	31
De bonne exécution des ouvrages d'assainissement non collectif	29
TOTAL	347
Évolution 2017-2018	16%

RÉPARTITION DU BUDGET DU SERVICE

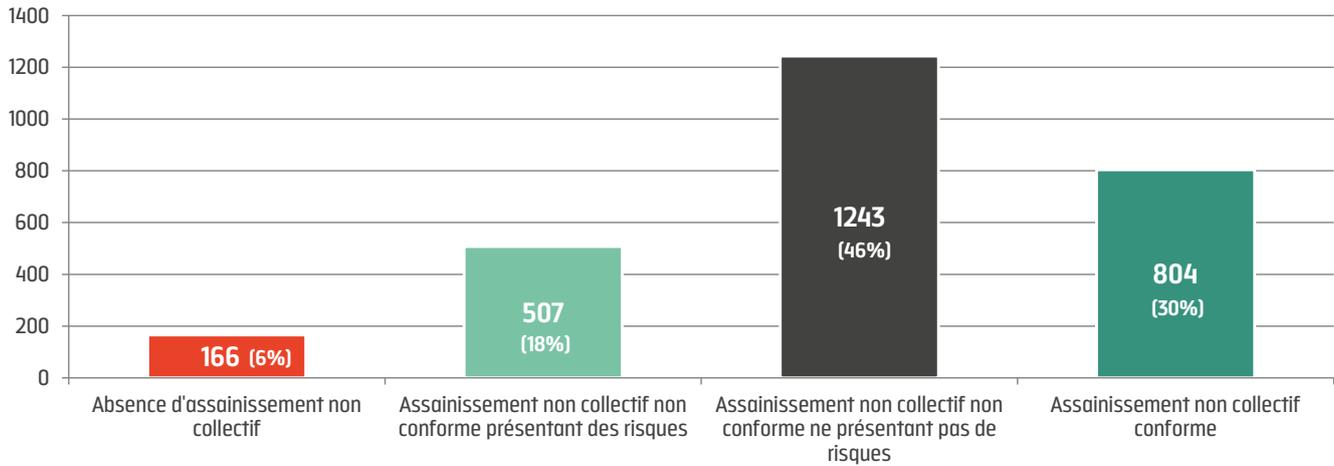
RECETTES



DÉPENSES

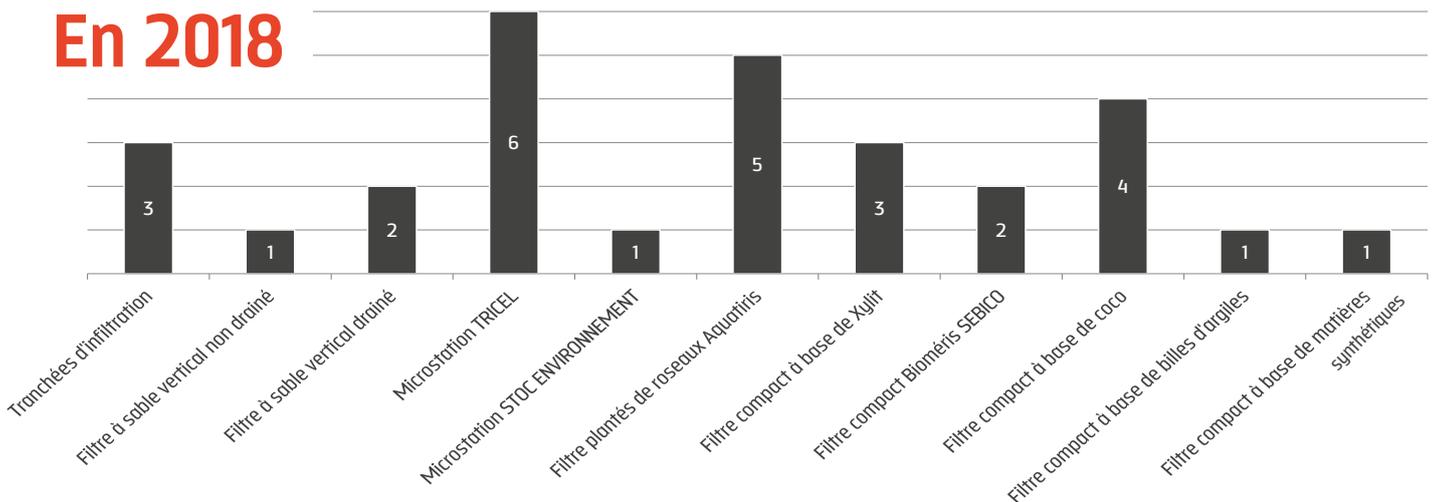


CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS



NATURE DES INSTALLATIONS RÉALISÉES

En 2018





4 158

tonnes d'ordures
ménagères
(+ 1,2%)



1 040

bacs de
regroupement



88

points de tri
en libre accès



DÉCHETS

et prévention

La Communauté de Communes gère la collecte et le traitement des déchets des 17 communes du territoire. Elle se charge également des 2 déchèteries : une à Entre deux Guiers et l'autre à Saint Pierre d'Entremont mais assure également des actions de prévention et des formations pour petits et grands afin de diminuer la production de déchets et améliorer le recyclage.

ORDURES MÉNAGÈRES ET COLLECTE SÉLECTIVE

En 2018,
ont été collectées ...



4 158 tonnes
d'ordures
ménagères

+ 1,2 %



191,5 tonnes
d'emballages
(cartons, plastiques...)

+ 5,1 %



269 tonnes
de papiers

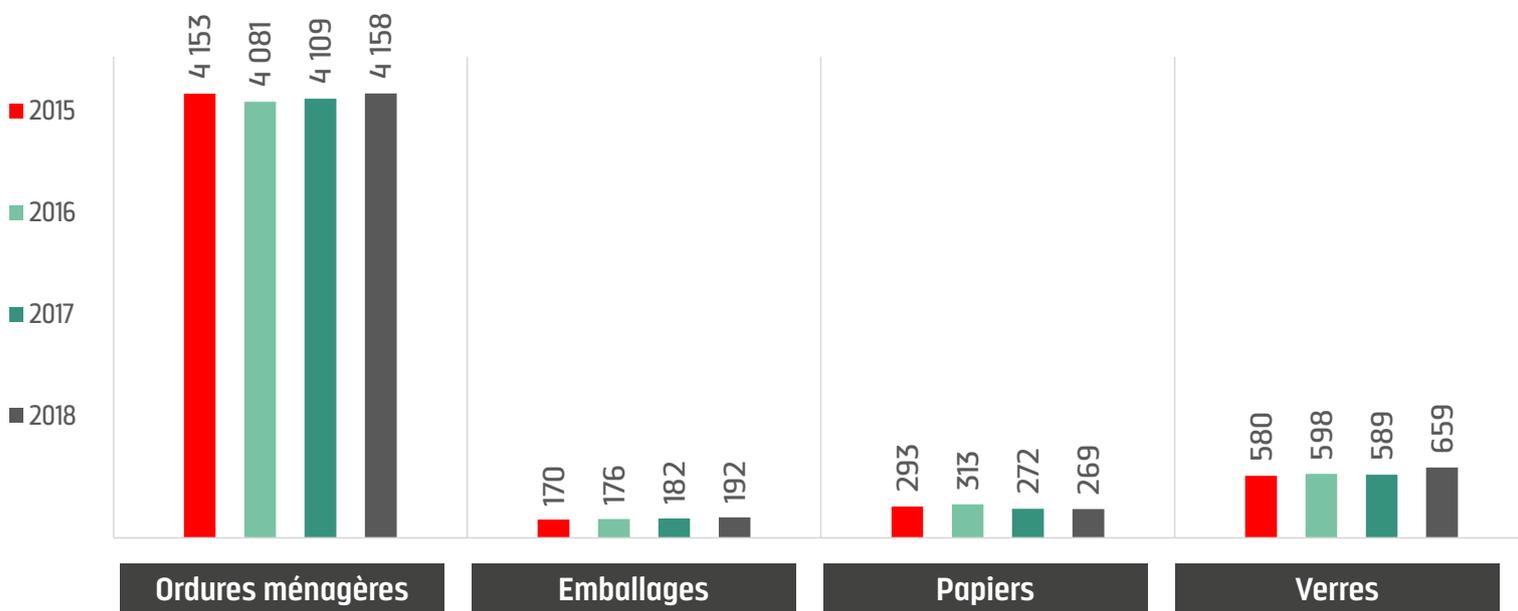
- 1,3 %



659 tonnes
de verre

+ 11,8 %

ÉVOLUTION DES TONNAGES



DÉCHÈTERIES

• VISITEURS

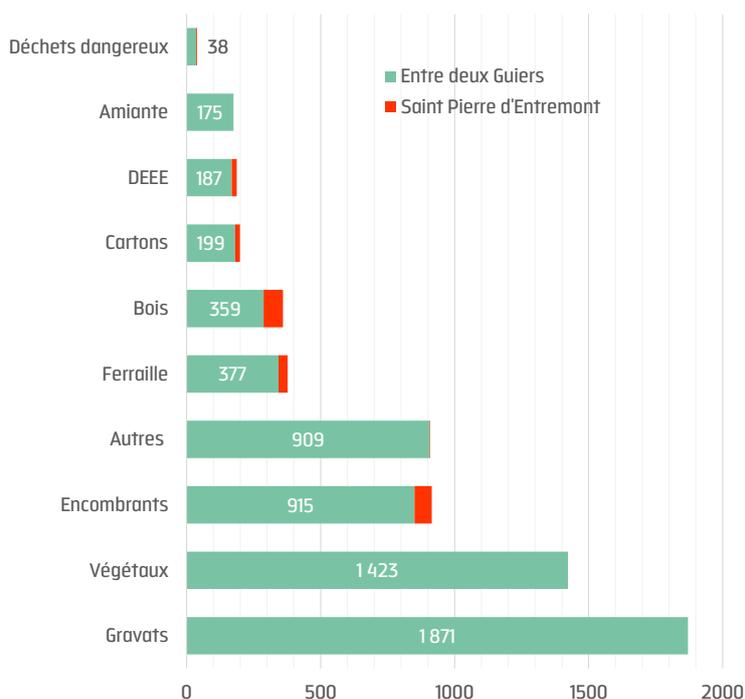
Sur l'année 2018, le nombre de visiteurs (particuliers + professionnels) en déchèterie s'élève à : **46 584** pour le site d'Entre deux Guiers et **2 672** pour le site de Saint Pierre d'Entremont.

• TONNAGES

	2018	2017	Evolution
Entre deux Guiers	6 241 T	5 604	+ 11,4 %
Saint Pierre d'Entremont	211 T	219	- 3,6 %

Entre 2017 et 2018, il a été constaté une forte hausse des apports d'encombrants (+ 91t), des gravats (+ 266 t) et des agglomérés/bois peints (+ 72 t).

Au total, les tonnages apportés en déchèterie d'Entre-deux-Guiers ont augmenté de plus de 11%. À l'inverse, les quantités de déchets apportés sur la déchèterie de Saint Pierre d'Entremont ont légèrement diminué.



TEXTILES

• TONNAGES

	2018	2017	Evolution
Collecte de textiles	62 T	57 T	+ 8,4 %

La quantité de textiles collectés en 2018, dans les **13 conteneurs Tri-Vallées** et **4 conteneurs Le Relais** sur le territoire a de nouveau augmenté par rapport à 2017. Un maillage de points de collecte cohérent et dense ainsi qu'une communication régulière ont permis depuis plusieurs années de renforcer le geste de tri sur ce flux, améliorant nettement les performances par habitant.

REDEVANCE SPÉCIALE

Conformément à la législation en vigueur, la redevance spéciale* pour la collecte et le traitement des déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères est instaurée sur le territoire de la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse.

Au-delà de **1320 L par semaine**, ou dès le 1^{er} litre pour les établissements non assujettis à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), leurs producteurs (communes, campings, collèges, monastère, centres de vacances, maisons de retraites, établissements privés, etc.), signent une convention avec la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse afin de **s'acquitter de cette redevance ou font appel à un prestataire privé**.

En 2018, outre les communes membres de la Communauté de Communes, **14 établissements étaient assujettis à la redevance spéciale**.

* Délibération prise par le Conseil communautaire pour la mise en oeuvre de cette redevance le 15 décembre 2016.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COEUR DE CHARTREUSE
Pôle Territoire - 21 Chartreuse-Guiers - 38880 ENTRE-DEUX-GUIERS

Nombre de Conseillers
En exercice : 19
Présents : 25
Votants : 33

C'est au cours de la séance du 15 décembre 2016, le conseil communautaire a décidé de mettre en œuvre la redevance spéciale sur le territoire de la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse.

Date de la convocation : 8 décembre 2016

OBJET : TARIFS REDEVANCE SPECIALE 2017

CONSIDERANT la compétence de la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse en matière de déchets,

CONSIDERANT l'instauration de la redevance spéciale sur l'ensemble du territoire de la CCCC à compter du 1er janvier 2016, il convient d'en voter chaque année avant le 31 décembre les tarifs de l'année suivante.

CONSIDERANT qu'au vu des coûts du service et notamment de la hausse du coût de collecte des ordures ménagères, la commission déchets réunie le 15 novembre dernier propose au conseil communautaire d'augmenter les tarifs par rapport à 2016, soit 58 € pour la part fixe et 0,027 €/l pour la part variable.

En fonction des cas (établissements soumis ou non à la TEOM), les formules suivantes sont appliquées :

- établissements soumis à la TEOM :
RS = 58 €/an + ((nb de litres x fréquence - 1 320 L) x 0,027 €/l x nb de semaines d'activité/an)
- établissements non soumis à la TEOM :
RS = 58 €/an + ((nb de litres x fréquence) x 0,027 €/l x nb de semaines d'activité/an)

Il est rappelé que l'ensemble des établissements signataires de la convention de redevance spéciale reste libre de maintenir le service proposé par la CCCC ou de contractualiser avec une société privée pour cette prestation.

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITÉ :

➤ **VALIDE** les tarifs de la redevance spéciale pour l'année 2017.

Le Président,
* CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ou pour au siège de la collectivité
* INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Avec fait et accompli, les jours, mois et en son domicile.
Four extrait certifié conforme et authentique.

Publié, certifié et transmis en Préfecture le 16 décembre 2016.

26 DEC. 2016

Signature officielle

BIO DÉCHETS

COMPOSTAGE - LOMBRICOMPOSTAGE

- 141 composteurs bois et 9 lombricomposteurs mis à disposition en 2018
- 3 sites de compostage partagé : Résidence Chartreuse à Saint-Pierre-de-Chartreuse, Jardins partagés à Les Echelles et Le Château à La Bauche
- 7 sites de compostage autonome : collège St-Bruno à Entre-deux-Guiers, CC Cœur de Chartreuse, école primaire de St-Joseph-de-Rivière, collège Le Grand Som à St-Laurent-du-Pont, école primaire de St-Thibaud-de-Couz, école primaire de St-Pierre-d'Entremont et école primaire de Miribel-les-Echelles
- du 24 mars au 8 avril : participation à l'opération nationale Tous au compost
- Réseau de 11 guides composteurs actifs dont 5 maîtres composteurs
- En mai : animation d'un stand aux Marchés aux fleurs des Echelles et de St-Laurent-du-Pont
- Du 2 au 11 juin : participation à l'opération nationale Café-compost
- En Octobre : animation d'un stand aux Journées aux Plantes au Lac d'Aiguebelette, en partenariat avec le Réseau de guides composteurs du SICTOM du Guiers
- École primaire de St-Thibaud-de-Couz inscrite au projet Vers la terre = 30 enfants sensibilisés et formés au compostage

BROYAGE

Subventionnement à l'achat de broyeurs à végétaux aux particuliers du territoire, de 20 à 30 % du prix d'achat (plafonds respectifs de 200 à 300 €) en fonction du nombre de foyers demandeurs

- 6 dossiers déposés représentant 18 foyers =
1 043 € de subventions versés

GASPILLAGE ALIMENTAIRE

- Juin : environ 100 élèves de 5^{ème} du collège Béatrice de Savoie les Echelles sensibilisés au compostage et au gaspillage alimentaire

FORMATIONS

- Mars : formation Prévention et gestion des végétaux et produits phytosanitaires pour 16 agents techniques municipaux
- Juin : 2 sessions de formation compostage-paillage pour 19 particuliers
- Juin : formation de référents de sites avec 7 participants



PRÉVENTION ET SENSIBILISATION

ANIMATIONS AUPRÈS DU JEUNE PUBLIC

- Projets pédagogiques en milieu scolaire dans les écoles primaires des Echelles et de St-Thibaud-de-Couz : animations en classe et visites du centre de tri et de l'UVETD à Chambéry, de la plateforme de compostage de La Buisse et du jardin d'un guide composteur
- 3 classes inscrites = 84 élèves sensibilisés au tri sélectif, au compostage et à l'usage des déchèteries
- Animations tri sélectif pour les élèves de maternelle et de CP de l'école primaire de St-Pierre-d'Entremont = 43 élèves sensibilisés
- Visite de la déchèterie d'Entre-deux-Guiers pour des élèves du collège St-Bruno d'Entre-deux-Guiers = 20 élèves sensibilisés à l'usage des déchèteries
- Opération de sensibilisation au compostage et au gaspillage alimentaire au collège Béatrice de Savoie des Echelles = 100 élèves sensibilisés

COMMUNICATION TOUT PUBLIC

- Alimentation du site internet de la collectivité
- Rédaction de nombreux articles dans les bulletins communaux et intercommunaux
- Spectacle et ateliers dans le cadre des Endimanchés à St-Pierre-de-Chartreuse
- Conférence gesticulée Déchets et des hommes à la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse en partenariat avec InstinctTaf
- Animations tri sélectif au Foyer de vie de St-Joseph-de-Rivière et visites du centre de tri et de l'UVETD à Chambéry avec des résidents
- Visite grand public du centre de tri et de l'UVETD à Chambéry
- Mise à disposition des campings de kits tri sélectif pour les vacanciers
- Mise à disposition des associations de colonnes de tri sur roulettes pour leurs manifestations



ESPACE NORDIQUE
DES ENTREMONTS
EN CHARTREUSE



+ 56%

de CA pour
l'espace nordique
des Entremonts



56 060€

de chiffre d'affaires
en 2018 pour l'espace
nordique



9 190

véhicules entrant
sur le site du
Cirque de Saint
Même



TOURISME

en Chartreuse

ESPACE NORDIQUE DES ENTREMONTS

SKI NORDIQUE

L'Espace nordique des Entremonts est organisé autour d'un pôle d'équipements et de services regroupant un foyer, une salle hors-sac, un bar-restaurant et un gîte d'étape et de séjour appelé l'Escale du Désert.

Il offre à ses visiteurs 10 pistes de ski de fond, couvrant tous les niveaux de difficultés, pour un kilométrage de 52 km et 5 itinéraires de raquettes à neige, eux aussi de difficulté variable. Situé à 1180 m d'altitude sur un plateau agricole ouvert, il bénéficie d'une des plus belles vues du massif sur le Mont-Blanc et la Réserve des Hauts de Chartreuse.

• BILAN SAISON 2017-2018

Lors de la saison 2017-2018, l'Espace nordique a ouvert 88 jours (la moyenne des jours d'ouverture des 5 dernières saisons est de 75 jours).

Chiffre d'affaire de la vente des redevances d'accès aux pistes : 56 060 € soit 5 585 titres vendus correspondant à 9 729 journées skieurs.

Chiffre d'affaire de la location de matériel : 33 046 €

Pour un montant total des recettes d'environ 89 106 €

Pour mémoire, les recettes moyennes liées à la vente des redevances sur les 5 dernières saisons s'élèvent à environ 42 784 €.



RAQUETTES À NEIGE

Le personnel intercommunal assure le balisage et le débalisage des 57 Km d'itinéraires de raquettes à neige du secteur des Entremonts (Granier, Désert, Corbel et Saint-Philibert).

RESTAURANT ET GITE D'ÉTAPE

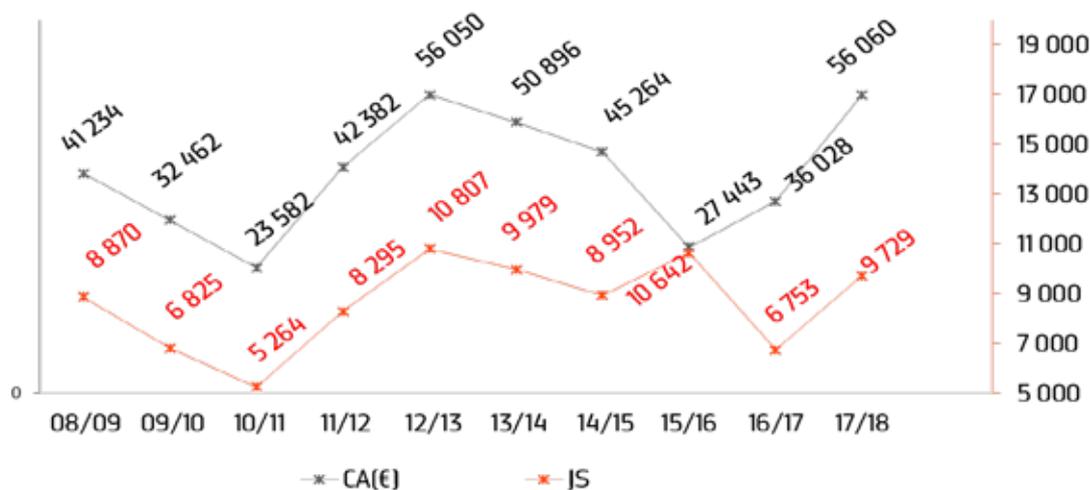
La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse est propriétaire du bar-restaurant et du gîte de l'Escale du Désert. Elle a confié l'exploitation de ces deux bâtiments à un délégataire via une délégation de service public. A ce titre, pour l'année 2018, la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse a perçu une redevance de 14 000 €

Les preneurs sont Mme et M. MARTIN & M. JEANSELME.

ÉVOLUTION DES VENTES DE FORFAITS

En 2018

+ 56%
de CA



CIRQUE DE SAINT MÊME

La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse assure la gestion de la fréquentation du cirque de Saint Môme.

Pour ce faire elle régule les flux de véhicules par une gestion manuelle des places de parking. Une convention est également passée avec l'Office National de Forêts dans un but de surveillance et d'intervention en vue de faire respecter les arrêtés municipaux.

Afin de compenser les coûts de fonctionnement du dispositif, un péage a été instauré.

TARIFS

Véhicules 2 roues immatriculés : 2€ - voitures : 3,5€ - bus : 15€

OUVERTURE DU PÉAGE

Tous les dimanches et jours fériés du 29 avril au 10 juin 2018

Le 30 avril, les 7, 11 et 12 mai 2018

Tous les samedis et dimanches du 16 juin au 07 juillet 2018

Tous les jours, du 14 juillet au 19 août 2018

Les dimanches 26 août, 2 et 9 septembre 2018.

Horaires : 9H-17H

L'effectif employé pour la saison était composé de : 1 régisseur agent de barrière et de 3 agents en charge du stationnement.

ORGANISATION

Agents : Julie BINOT, Mathis COCHARD, François CHOLAT, Christian SESTIER, Julien BOUVIER, Gilles GONTIER et Nathan ALLARD

Organisation basse fréquentation :

1 agent à la barrière – 1 agent sur les parkings.

Organisation haute fréquentation :

1 agent à la barrière – 2 agents sur les parkings pour contrôle des titres et suivi des places disponibles avec le possible glissement d'1 agent au bourg pour réguler la circulation en cas de saturation des parkings.

SNACK - BAR LA CASCADE

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

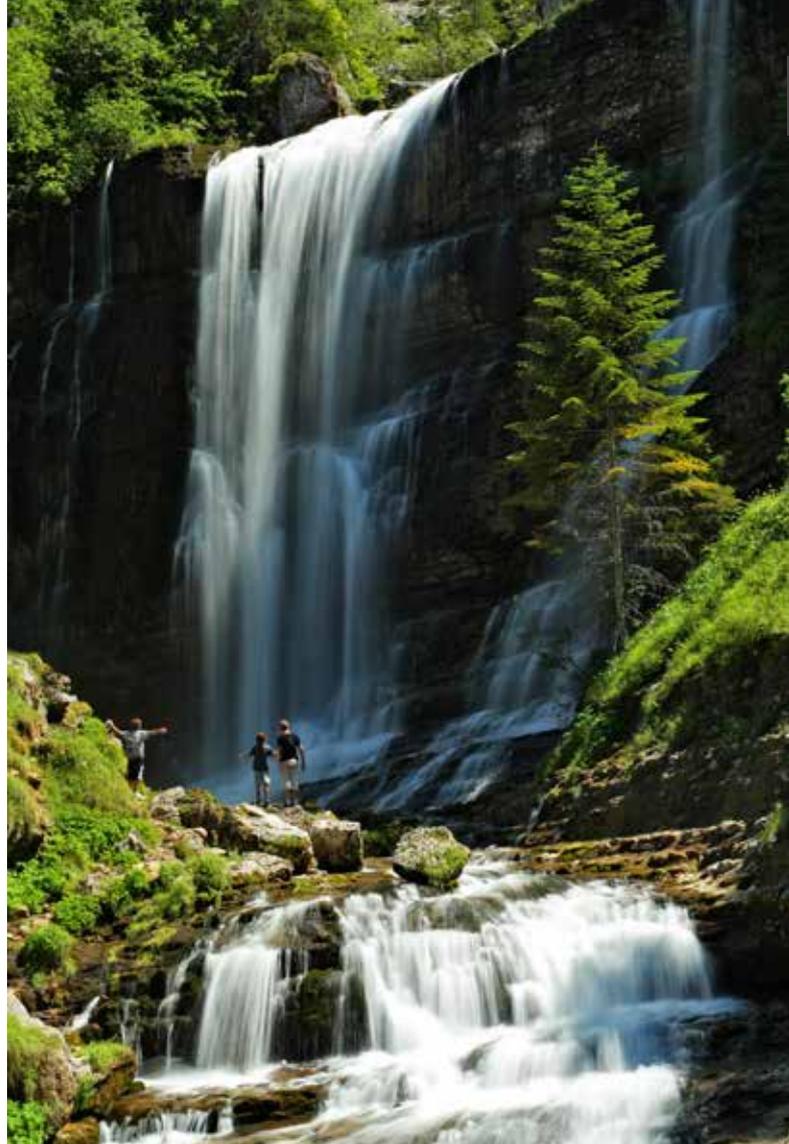
La Communauté de Communes est propriétaire du bâtiment multiservices (sanitaires, buvette, boutique) implanté dans le cirque de Saint Môme.

Ce bâtiment est géré par une convention d'occupation précaire du domaine public qui fixe les obligations du preneur et de la Communauté de Communes. Cette convention a été signée, à titre expérimentale, pour une durée de 1 an.

Elle sera renouvelée en 2018.

Le preneur est Mme FIOL.

La redevance perçue en 2017 est de **3 300€**.



FRÉQUENTATION DU PARKING

9190



309



17



32 117,50 €

CA

Par rapport à 2017, la saison 2018 enregistre une légère baisse que l'on retrouve au niveau du chiffre d'affaires.

SENTIERS PDIPR

La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse est chargée de l'entretien d'un réseau de sentiers de **544 km, inscrits aux Plans Départementaux, de l'Isère (344 km) et de la Savoie (200 km)**, des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). **820 poteaux et 1644 lames directionnelles**, complétées par une signalétique peinture, assurent la lisibilité de ce réseau auprès des pratiquants de sports de nature.

L'entretien courant de ces sentiers est réalisé par le chantier d'insertion à vocation environnemental PRODEPARE organisé par le Centre Social des Pays du Guiers en partenariat avec l'ONF. Le montant de cet entretien s'élève à 20 800,00 € TTC.

L'E.S.A.T le Habert complète l'intervention du chantier PRODEPARE en intervenant, notamment, sur le sentier du Cozon pour un montant de 4 015,37 € TTC. L'entretien des sentiers difficiles d'accès ou les chantiers complexes sont confiés soit aux agents nature du PNR de Chartreuse, par voie de convention, soit à des entreprises spécialisées, sous forme de prestations ponctuelles.

L'intervention ponctuelle sur des signalements, tels que chablis, dégradations d'assise, le remplacement de mains courantes etc., représente un coût de 504,00 €. D'autres interventions ont porté sur les communes de Corbel, Entre-Deux-Guiers, Entremont-le-Vieux, Les Echelles, Saint-Christophe-sur-Guiers, Saint-Laurent-du-Pont, Saint-Pierre-D'Entremont 38 Et 73, Saint-Pierre-de-Chartreuse, Saint-Thibaud-De-Couz.



CHARTREUSE TOURISME : ADHÉSION ET CONTRIBUTION À LA MARQUE CHARTREUSE

Chartreuse Tourisme est une association loi 1901 créée en 1996 et ayant pour objet de fédérer les offices de tourisme, les représentants des socio-professionnels, le Parc naturel régional de Chartreuse et plus généralement, tous les acteurs et les élus œuvrant à la notoriété et la promotion de la destination Chartreuse.

Pour ce volet promotionnel externe, en cohérence et complémentarité avec les missions et actions menées par l'Office de tourisme Cœur de Chartreuse, la Communauté de communes Cœur de Chartreuse **adhère à Chartreuse tourisme et contribue à la marque de destination touristique Chartreuse**. Le montant de cette contribution est calculé au prorata du poids touristique du territoire intercommunal, pondéré par le nombre de communes concernées par la destination Chartreuse. Pour la Communauté de communes Cœur de Chartreuse elle s'élève à **22 950,00 €**. Les autres 6 EPCI concernés par la destination et la marque Chartreuse apportent eux aussi leur contribution à Chartreuse tourisme.

On notera que la Communauté de communes Cœur de Chartreuse bénéficie, toujours au regard de son poids touristique, de 6 représentants à l'Assemblée générale dont 3 sièges au Conseil d'administration.

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

• CONTRIBUTION FINANCIÈRE

En tant qu'autorité organisatrice du service public touristique sur son territoire, la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse a institué, à partir des structures touristiques préexistantes (Maison du Tourisme de La Grande Sure - Office de Tourisme Vallée de Chartreuse - Office de Tourisme Vallée des Entremonts - Office de Tourisme de Saint Pierre de Chartreuse), sous forme associative, un office de tourisme communautaire : **l'Office de Tourisme Cœur de Chartreuse**.

Ainsi la Communauté de communes délègue à l'Office de Tourisme Cœur de Chartreuse, les missions régaliennes d'un Office de Tourisme soit : **l'accueil/information, l'animation, la coordination des socio-professionnels et la promotion du territoire** du Cœur de Chartreuse. Pour la mise en œuvre des missions déléguées, la Communauté de communes met à disposition de l'Office de Tourisme des moyens financiers et matériels.

Ainsi, en 2018, Communauté de Communes Cœur de Chartreuse a contribué financièrement au budget de l'Office de Tourisme Cœur de Chartreuse **pour un montant de 320 100 €**. Une contribution qui est régie par une convention d'objectifs. En plus de ce soutien financier la Communauté de Commune Cœur de Chartreuse met à disposition de l'office de tourisme, à titre gratuit, des biens immobiliers.

Le montant du loyer annuel des locaux mis à disposition gracieusement est estimé, sur une base locative non commerciale, à **43 000 € par an**.

VIA-FERRATA DE LA ROCHE VEYRAND

5 Visites de contrôle et de maintenance ont été réalisées du mois de mars au mois d'octobre garantissant la qualité de l'équipement et la satisfaction des usagers.

Montant du contrat de maintenance : **5 100€ TTC**

En plus des opérations de contrôle et de maintenance, une ligne de vie a été rajoutée au niveau de l'échappatoire n°1 ainsi que de la signalétique au niveau des ateliers pour un montant de **1840€ TTC**

TAXE DE SÉJOUR

• RECENSEMENT ET FACTURATION

En 2018, les hébergeurs ont collecté auprès de leurs clients **34 540 €** qu'ils ont reversés à la Communauté de Communes.

Suite à la Loi de Finances Rectificative pour 2017 (PLFR) qui prévoit une modification des tarifs applicables notamment pour les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air, à partir du 01 Janvier 2019, le Conseil communautaire a délibéré le 06 décembre 2018 pour une perception de la taxe de séjour au réel.

POUR EN SAVOIR + :
www.coeurdechartreuse.fr



150

participants aux réunions
publiques organisée pour
le PLUi



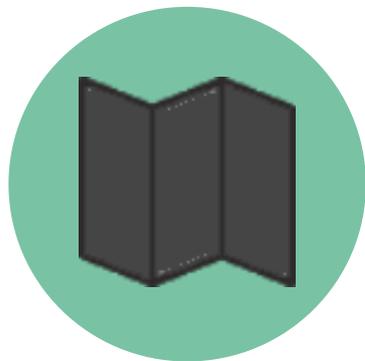
319

dossiers instruits
par le service ADS



109

rendez-vous menés
par les architectes
conseil



URBANISME

et gestion de l'espace

AUTORISATION DES DROITS DES SOLS

INSTRUCTION DES DOSSIERS

Le travail du service urbanisme mutualisé porte sur l'instruction des demandes d'autorisations du droit du sol déposées dans les communes et transmises au service.

La Communauté de Communes Coeur de Chartreuse réalise :

- les demandes de pièces complémentaires
- et les arrêtés nécessaires à la délivrance des autorisations de construction.

La commune de Saint-Pierre-de Chartreuse bénéficie du service urbanisme mutualisé depuis février 2018.

La commune reste l'interlocutrice privilégiée du porteur de projet et le point d'entrée pour l'information sur les documents d'urbanisme.

En 2018, sur le territoire communautaire **962 dossiers ont été déposés, dont 319 ont été instruits** par la Communauté de Communes.

Des réunions d'échange et d'information sont régulièrement mises en place à destination des agents communaux en charge de l'urbanisme pour assurer un point sur les actualités réglementaires et évoquer le fonctionnement du service.

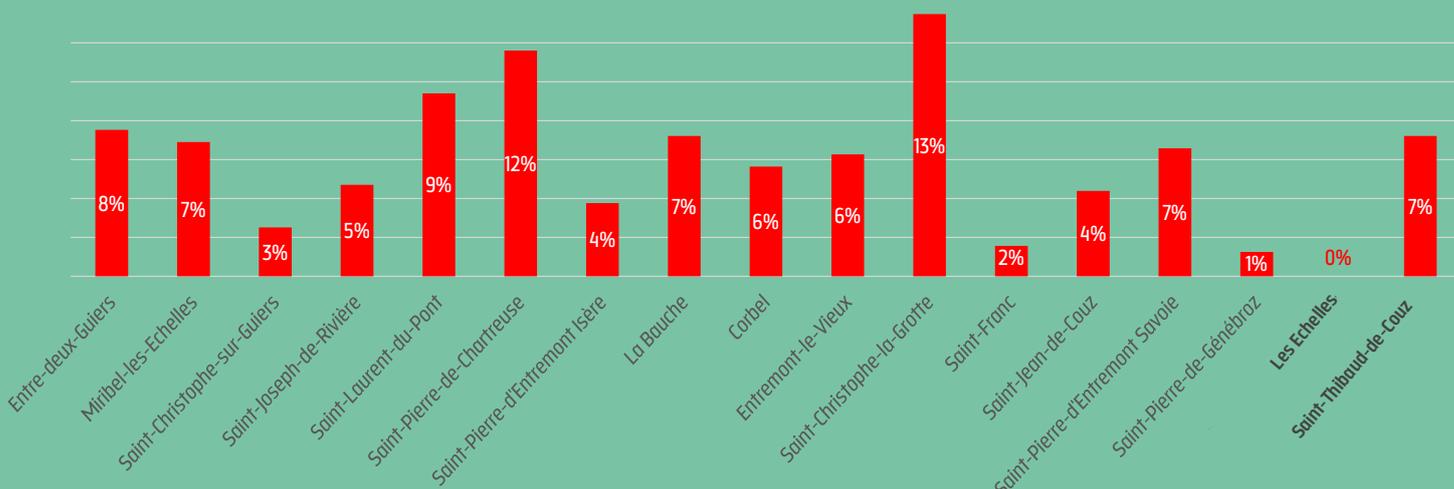
CONSULTANCE ARCHITECTURALE

La Communauté de Communes Coeur de Chartreuse organise et finance des permanences architecturales dans chaque commune. 4 architectes conseils interviennent. Mme Arnoux a été recrutée en août 2018.

On dénombre **109 RDV réalisés en 2018**.



RÉPARTITION PAR COMMUNE



ELABORATION DOCUMENTS D'URBANISME

MISE EN COMPATIBILITÉ

• MIRIBEL LES ECHELLES

En 2018, la Communauté de communes Cœur de Chartreuse a accompagné la commune de Miribel les Echelles, afin de permettre la restructuration de ses groupes scolaires dans le chef-lieu, en formalisant pour son compte le dossier de déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols de la Commune.

ÉLABORATION DU PLUI-H VALANT SCOT

Pour mémoire, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Cœur de Chartreuse a été lancé en 2016, avec des cessions d'information des habitants, des enquêtes auprès des élus et des habitants, ainsi que l'élaboration et le partage d'un diagnostic du territoire. En 2017, les élus du territoire ont élaboré et débattu des orientations politiques (Projet d'Aménagement et de Développement Durable, PADD). Cette opération a obtenu le soutien financier de la Région Rhône Alpes, de l'Etat et du Conseil Départemental de la Savoie.

L'année 2018 a été celle de la transcription du projet politique dans les différentes pièces du document :

- Finalisation du programme d'orientation et d'action en faveur du logement (programme d'action chiffré sur la période 2020-2026), définissant la politique du territoire en matière d'habitat : nombre, répartition et type de logements à produire, programme d'aide à la réhabilitation, ...
- Finalisation des cartographies des aléas naturels de St Thibaud de Couz, St Franc, St Christophe la Grotte, les Echelles, Entre Deux Guiers, Miribel les Echelles, St Joseph de Rivière,
- Elaboration du zonage
- Ecriture du règlement
- Elaboration du zonage des contraintes, définissant les secteurs concernés par des conditions spéciales d'ouverture à l'urbanisation (déficits de réseaux, notamment)
- Elaboration du zonage réglementaire des risques naturels superposant les différentes cartographies des aléas
- Formalisation d'orientations d'aménagement et de programmation thématiques mobilité, commerce et tourisme
- Formalisation d'OAP sectorielles, sur 60 sites stratégiques, dans les domaines de l'habitation, de l'économie et du tourisme
- Formalisation de l'évaluation environnementale du projet de PLUI

Durant toute cette phase, l'intercommunalité a travaillé en étroite collaboration avec les communes dans le cadre du comité de pilotage valant SCOT du PLUI H sur le règlement et le zonage, mais également dans le cadre d'un travail bilatéral avec chacune d'elles, notamment sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation sectorielles et la cartographie des aléas naturels. Les Personnes Publiques Associées (Etat, Départements, Parc Naturel Régional de Chartreuse, CAUE, SIAGA), ont également contribué à la finalisation des différentes pièces.

L'ouverture à l'urbanisation de 5 secteurs situés sur St Franc, St Pierre d'Entremont Savoie et Corbel a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Départementale de la Nature de l'Environnement, des Paysages et des Sites (CDNPS) le 28 novembre 2018.



• RÉUNIONS PUBLIQUES EN PHASE ARRÊT

Durant cette phase, la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse a organisé 4 réunions publiques d'information et d'échange avec les habitants, sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Cœur de Chartreuse en vue de son arrêt :

- 21 novembre 2018 à Saint Pierre d'Entremont Savoie
- 27 novembre 2018 aux Echelles
- 29 novembre 2018 à Miribel les Echelles
- 4 décembre 2018 à Saint Laurent du Pont.

Les habitants ont été informés de ces réunions par la presse locale, site internet, affiches et information dans le magazine de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse, distribué dans les 7800 boîtes aux lettres du territoire.

Au total ces séances ont mobilisé **environ 150 participants** et ont suscité des questions générales sur le projet de PLUI.

• PHASE SECTEUR DE PROJET/ ZONAGE

Communes	Dates
Corbel	21/03 - 02/07/2018
Entre deux Guiers	29/06/2018
Entremont le Vieux	17/05 - 27/06 - 31/07/2018
La Bauche	09/03 - 03/07 - 31/07/2018
Les Echelles	18/05 - 12/07/2018
Miribel les Echelles	08/01 - 10/03 - 02 et 29/07 - 14/09/18
Saint Christophe sur Guiers	14/06 - 23/07/2018
Saint Christophe la Grotte	26/06/2018
Saint Franc	11/07/2018
Saint Jean de Couz	11/07/2018
Saint Joseph de Rivière	08/06 - 20/06/2018
Saint Laurent du Pont	18/05 - 13/06/2018
Saint Pierre de Chartreuse	19/01 - 02/05 - 02/07/2018
Saint Pierre d'Entremont (38)	07/06 - 10/07/2018
Saint Pierre d'Entremont (73)	31/01 - 25/06 - 28/09/2018
Saint Pierre de Genebroz	13/03 - 03/07/2018
Saint Thibaud de Couz	01/02 - 24/05 - 12/06/2018



ETAT DES LIEUX SUR LA RESSOURCE EN EAU ET LES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

Afin d'établir un projet urbain adapté à la ressource en eau et au réseau d'adduction en eau potable, la Communauté de communes Cœur de Chartreuse, avec l'accord et le soutien financier des communes et de l'agence de l'eau, a lancé un état des lieux sur la ressource en eau et les réseaux d'eau potable :

- Un bilan ressource/besoin en eau potable a été réalisé sur chaque commune, avec une mise en perspective des besoins en eau potable actuels et futurs (horizon PLUI, soit 2032), avec les ressources disponibles. Ce bilan fait apparaître des situations de déficits sur certains secteurs. Il a également permis d'actualiser, grâce à des mesures de débits, les données concernant l'étiage des sources captées, parfois anciennes. Les nouvelles mesures de débit confirment globalement une diminution des débits disponibles en période d'étiage.
- Une cartographie des réseaux d'eau potable à l'échelle des 17 communes a été réalisée, ainsi qu'un levé des ouvrages.
- Une cartographie et un état des lieux a été établi sur les captages faisant l'objet d'une protection réglementaire et technique (Servitude d'utilité publique + travaux).
- Un zonage d'eau potable, définissant les secteurs desservis par le réseau public d'adduction en eau potable a été établi.

ETAT DES LIEUX SUR LES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU PLUVIALE

Afin d'établir un projet urbain adapté aux dispositifs de traitement des eaux usées, la Communauté de communes Cœur de Chartreuse, avec l'accord et le soutien financier des communes et de l'agence de l'eau, a lancé un état des lieux sur les dispositifs d'assainissement collectif et individuels :

- un état des lieux a ainsi été réalisé, qui fait apparaître : des situations de saturation de certaines stations d'épuration par des eaux claires (eau de pluie, ou cours d'eau) ; des secteurs urbanisés impropres à l'assainissement non collectif, sur lesquels des travaux de raccordement à l'assainissement sont nécessaires et une relative faible pollution des milieux à l'aval des ouvrages de traitement des eaux usées.
- Une cartographie des systèmes d'assainissement collectif à l'échelle des 17 communes a été réalisée, ainsi qu'un levé des ouvrages.
- Un zonage d'assainissement, définissant les secteurs desservis par le réseau collectif d'assainissement des eaux usées, ainsi que les secteurs propres à l'assainissement individuel a été établi.

Un état des lieux et un levé des ouvrages de collecte des eaux pluviales a également été établi, et a débouché sur la formalisation d'un zonage d'eau pluvial.

• DÉFINITION DES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION SECTORIELLES

Communes	Dates
Corbel	21/09 - 08/10/2018
Entre deux Guiers	20/09 - 08/10/2018
Entremont le Vieux	17/05 - 27/06 - 31/07/2018
La Bauche	09/03 - 03/07 - 31/07/2018
Les Echelles	18/05 - 12/07/2018
Miribel les Echelles	08/01 - 10/03 - 02 et 29/07 - 14/09/18
Saint Christophe sur Guiers	14/06 - 23/07/2018
Saint Christophe la Grotte	26/06/2018
Saint Franc	11/07/2018
Saint Jean de Couz	11/07/2018
Saint Joseph de Rivière	08/06 - 20/06/2018
Saint Laurent du Pont	18/05 - 13/06/2018
Saint Pierre de Chartreuse	19/01 - 02/05 - 02/07/2018
Saint Pierre d'Entremont (38)	07/06 - 10/07/2018
Saint Pierre d'Entremont (73)	31/01 - 25/06 - 28/09/2018
Saint Pierre de Genebroz	13/03 - 03/07/2018
Saint Thibaud de Couz	01/02 - 24/05 - 12/06/2018

• PERMANENCES AU PUBLIC

A la suite des réunions publiques organisées en vue de l'arrêt du PLUI, des permanences au public se sont tenues à la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse les matins des :

- 24 novembre 2018
- 30 novembre 2018
- 3 décembre 2018
- et 8 décembre 2018

Ces permanences, en complément des réunions ont permis à la population de venir poser ses questions personnelles sur le futur document d'urbanisme, aux techniciens et élus des communes présents. Toutes les questions posées ont fait l'objet d'une prise de note ainsi que les réponses apportées.





70%

de subventions versées par la
Région pour le plan pastoral
territorial



5

dossiers d'aides aux
installations agricoles
financés en 2018



1

installation d'une
miellerie collective en
Chartreuse



AGRICULTURE

forêt et patrimoine

La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse est compétente en matière d'agriculture en ce qui concerne : l'acquisition de terrains et construction, la rénovation ou l'acquisition de bâtiments permettant de préserver les activités agricoles et de favoriser l'installation de nouveaux exploitants, la gestion des actifs immobilisés affectés à la Coopérative Laitière de Chartreuse et le soutien aux dynamiques collectives de modernisation et de diversification des exploitations agricole et enfin le soutien aux circuits courts locaux et à la promotion des produits agricoles issus du territoire communautaire.

COOPÉRATIVE LAITIÈRE DES ENTREMONTS

RAPPEL DU PROJET

Pour rappel, la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse est compétente en matière de développement économique sur le volet agricole, elle est propriétaire des locaux occupés par la coopérative laitière des Entremonts en Chartreuse à Entremont le Vieux.

La coopérative laitière a transformé **4 285 000 litres de lait en 2018**, collectés auprès de 24 exploitations réparties sur l'ensemble du territoire Cœur de Chartreuse.

A l'issue des travaux d'extension des caves et d'aménagements des espaces de travail menés par la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse sur le bâtiment, un avenant au bail emphytéotique liant la coopérative et la Communauté de communes a été signé devant notaire, en décembre 2018. Cet avenant fixe la nouvelle durée du bail à 22 ans, jusqu'en 2039 et intègre l'échéancier financier de remboursement des travaux sur cette durée.

FINANCEMENT ET INAUGURATION

La Communauté de Communes a assuré la coordination et suivi la fin de chantier en interne ainsi le coût total des travaux se répartit comme suit :

- **Coût des études et travaux : 1 410 000 € HT**
- **Subventions 40% du total** (Conseil Savoie Mont-Blanc, Conseil Départemental de l'Isère, Région Rhône-Alpes) : **563 000€.**

Si les travaux **ont été achevés en 2017**, l'inauguration a eu lieu le **30 août 2018**, plus d'une centaine de personnes était réunie pour cette occasion, comprenant de nombreux élus locaux, départementaux et régionaux (Président de la Région Auvergne Rhône Alpes, Présidents des départements de la Savoie et de l'Isère, députés, sénateurs..).



DISPOSITIF DE FINANCEMENTS

En septembre 2018, la Communauté de Communes a délibéré pour intégrer le groupement d'intérêt public (GIP) du fond départemental d'investissements agricoles et agro-alimentaires de l'Isère (FDIAA). Le FDIAA est un dispositif de financement des projets agricoles. Il permet de prendre en compte à la fois l'agriculture dans sa dimension économique et la question de la consommation du foncier agricole.

Les collectivités adhérentes s'engagent à verser une contribution au FDIAA pour les emprises affectant les espaces agricoles de leur territoire dans le cadre de projets d'aménagements publics.

Les sommes versées au FDIAA sont destinées à financer des projets qui présentent un caractère collectif structurant et qui soient générateurs de valeur ajoutée pour les territoires.

MIELLERIE COLLECTIVE DE CHARTREUSE

La Communauté de Communes Coeur de Chartreuse et le Parc naturel régional de Chartreuse ont accompagné la création de l'association d'apiculteurs **La Miellerie chartrosine**, regroupant 3 exploitations (5 apiculteurs) de Coeur de Chartreuse. L'association loue un bâtiment dans la zone Grange Venin à Saint Laurent du Pont.

Commandé en fin d'année 2017, l'extracteur de miel de grande capacité a été livré en juillet 2018 et mis en service aussitôt pour les miels de printemps. L'extracteur est mis à disposition de l'association par un bail avec versement de loyers.

L'inauguration de la miellerie s'est tenue le **23 novembre 2018**.

AIDA

En décembre 2016 dans le cadre de sa compétence en matière d'agriculture, considérant que l'activité agricole est un des piliers de l'économie du territoire, la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse a voté la mise en place d'une aide à l'agriculture : **Aide Intercommunale de Développement Agricole (AIDA)**.

En 2018, les aides à l'installation suivantes ont été votées :

- **Les Jardins de Chamechaude** - S. PITOT - Activité de maraîchage à Saint Pierre de Chartreuse avec une aide attribuée de : **1 250€** (activité à titre secondaire)
- **La Tite Ferme** - L. BONNEL - Paysanne boulangère à Saint Pierre de Genebroz avec une aide attribuée de : **3 500 €**
- **C. MALTRET** - Eleveur de porcs biologiques (élevage naisseur engraisseur) à Entre Deux Guiers avec une aide attribuée de : **3 500€**
- **De la Fleur du Fruit** - S. MURAZ - Culture et transformation de fruits et petits fruits à Saint Pierre d'Entremont avec une aide attribuée de : **3 500€**
- **GAEC des Bugnons** - J-M. LORIDON - exploitation bovin laitier à la Bauche, livraison du lait à la coopérative des Entremonts avec une aide attribuée de : **3 500€**



PLAN PASTORAL TERRITORIAL

ACCÈS À L'ALPAGE DE CHAPAREILLAN

L'Alpette de Chapareillan est un alpage de 240 hectares situé sur la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse, sur la commune de Chapareillan. Cet alpage est exploité par un Groupement Pastoral dont les membres viennent principalement de Chapareillan et d'Entremont le Vieux. Le chemin d'accès est raide et accidenté, et se dégrade d'année en année, mettant en insécurité les troupeaux et les alpagistes.

Les travaux d'amélioration et de sécurisation ont démarré en octobre 2017, sur le secteur en Réserve Naturelle ; interrompus en novembre par la neige. Les travaux ont repris au printemps 2018, et ont été réceptionnés en septembre.

- **Coût des travaux et études : 62 909 € HT**
- **Subventions : 70%** (FEADER et Région Rhône-Alpes)
- **Participation Commune de Chapareillan : 10 768€**

CHEMIN DE LA MÉNARDIÈRE

Les travaux consistent en un élargissement du chemin agricole d'Entremont le Vieux, rendu difficilement praticable voire dangereux, pour sécuriser le passage d'un tracteur et favoriser l'accès aux pâtures, et ainsi conforter l'activité agricole qui participe à l'entretien de l'espace et des paysages. Après consultation des entreprises, les travaux ont été réalisés en mars 2018.

- **Coût des travaux : 6800€ HT**
- **Subventions : 70%** (FEADER et Région Rhône-Alpes)

CHEMIN DE LA ROCHE

Elargissement du chemin d'Entremont le Vieux, pour permettre le passage d'un tracteur permettant d'alimenter en eau les parcs afin de soutenir le pâturage + amenée broyeur mécanique

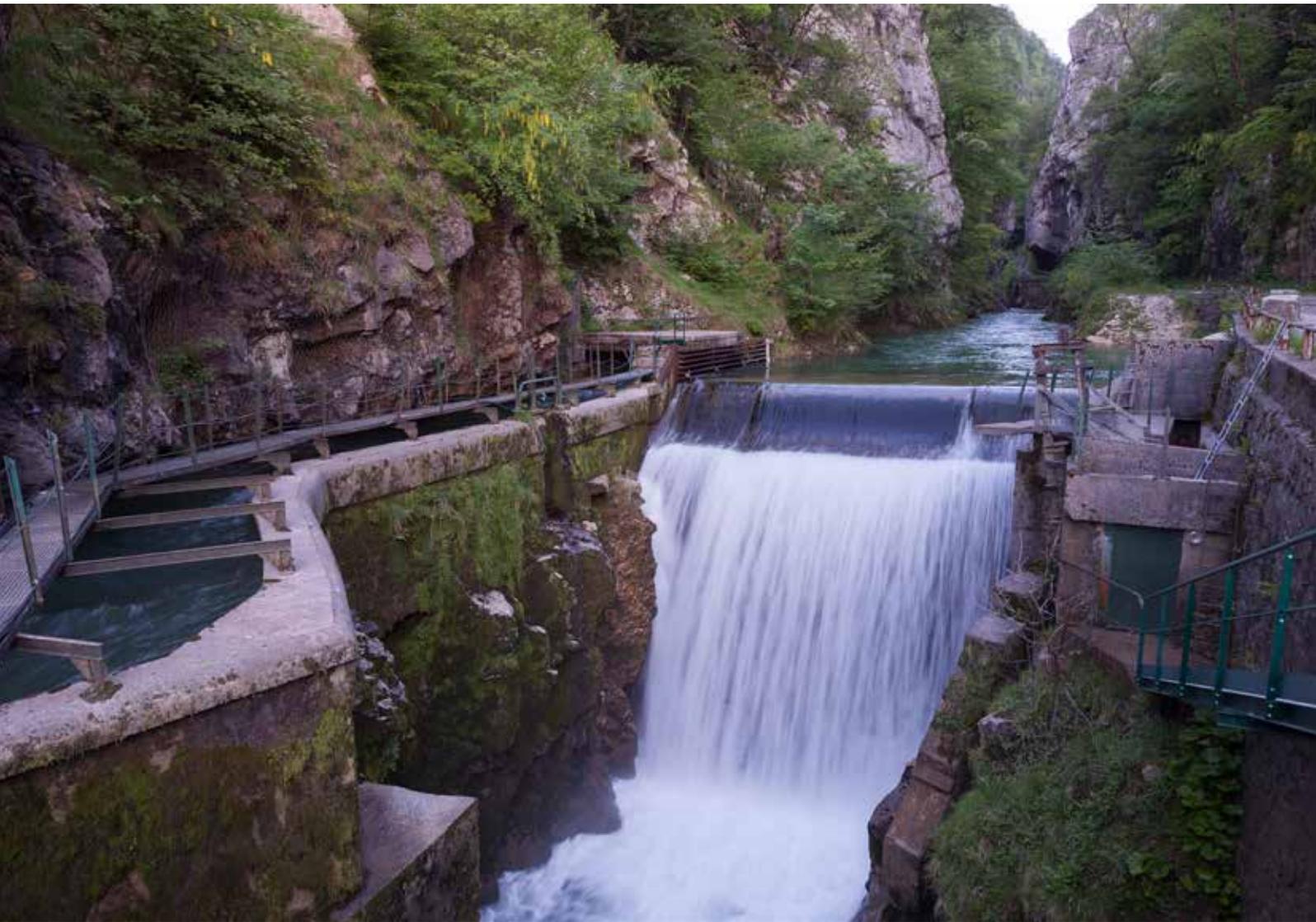
- **Coût des travaux : 5 900€ HT**
- **Subventions : 70%** (FEADER et Région Rhône-Alpes)

ALPAGE DE CHAMECHAUDE

Au regard de l'importance stratégique de cet alpage, et considérant la mission d'intérêt général menée par le groupement pastoral de l'Emeindra au-delà de la seule exploitation pastorale, la Communauté de Communes a validé en mars 2017 une convention d'une durée de 5 ans avec le groupement.

Cette convention est basée sur une **aide annuelle de 1 680€**, ajustée au prorata des surfaces situées sur la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse.





12 138€

versés pour la rénovation de
l'éclairage public



1

lancement d'un réseau
d'auto-stop organisé
sur le territoire



43

rendez-vous personnalisés
fixés avec les conseillers
énergies



ÉNERGIE

et mobilité en Chartreuse

VERS UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

TEPOS

La stratégie TEPOS (Territoire à Energie POSitive) est portée par le Parc naturel régional de Chartreuse et la Communauté d'agglomération du Pays voironnais. La Communauté de Communes est engagée dans cette démarche et à ce titre mène des actions en matière de réduction des consommations d'énergie, d'efficacité énergétique et de développement d'énergies renouvelables.

MOBILITÉ

Le SEDI - Syndicat des Énergies de l'Isère - est maître d'ouvrage du réseau public de bornes de recharges. En 2018, les dernières bornes de recharge prévues sur le territoire Cœur de Chartreuse ont été mises en service : Saint Laurent du Pont, Entre deux Guiers, Saint Pierre d'Entremont et saint Pierre de Chartreuse, avec une participation de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse à hauteur de **900€ par borne**.



Déploiement du dispositif Rézo Pouce d'auto-stop organisé sur le territoire, avec la pose des panneaux de signalisation des emplacements, dispositif sécurisant et légitimant la pratique de l'auto-stop.

Cette réalisation est mise en œuvre en partenariat avec les territoires voisins de Cœur de Chartreuse et en collaboration étroite avec le PNRC.



RÉDUCTION CONSOMMATION ÉNERGETIQUE

• POINT INFO ÉNERGIE LOCALISÉ EN CŒUR DE CHARTREUSE

Une convention de partenariat est active sur l'année 2018, entre l'intercommunalité, l'ASDER (Association Savoyarde pour le Développement des Énergies Renouvelables) et l'AGEDEN (Association pour une Gestion Durable de l'Énergie), pour développer les actions suivantes :

- Une **permanence téléphonique** pour des conseils et renseignements de premier niveau?
- Une **permanence mensuelle du point info énergie**, localisée au siège de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse, pour des conseils aux particuliers ayant un projet de travaux, les financements possibles et les gestes du quotidien permettant de réduire les consommations énergétiques des habitations
- Des **soirées thermographiques** suivies de prêts de caméras thermiques : une cinquantaine de personnes ont été formées à l'utilisation de la caméra thermographique en février 2018 et ont pu chasser les ponts thermiques à leur domicile.

Au total, **260 habitants** du Cœur de Chartreuse ont pris contact avec les espaces info énergie, donnant lieu à **43 rendez-vous personnalisés**.

• MATINÉE CONSEIL RÉNOVATION

Organisée en septembre 2018 avec le PNRC, cette matinée a permis à plus de **40 particuliers** de bénéficier de conseils gratuits regroupant les Espaces Info Energie, bureaux d'études thermiques, architectes et artisans de la rénovation (charpentiers, chauffagistes...). Une réussite !

• AIDES À LA RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Dans le cadre du Fond d'aide à l'éclairage public financé par le programme TEPCV :

- Projet la commune de Saint Pierre d'Entremont (73) : **5 185 €**
- Projet la commune de Les Echelles : **6 953 €**

• PROJET D'EXTENSION DE LA PLATEFORME BOIS DE SAINT THIBAUD DE COUZ

Au terme des études au stade Avant projet sommaire, ce projet a été arrêté en raison de son faible intérêt technico-économique, ne justifiant pas de mobiliser des aides publiques.



1 67,5 kg

d'émission de CO² évitée
grâce à la production
électrique de nos bâtiments



319

réparations de
maintenance effectuées



17

bâtiments
occupés par les
services



ÉQUIPEMENTS

de la Communauté de Communes

BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS

- **Pôle tertiaire** - Entre deux Guiers

BÂTIMENTS ÉCONOMIQUES

- **Bâtiment de La Diat** - Saint Pierre de Chartreuse
- **Plateforme bois énergie** - Saint Thibaud de Couz

SOCIAL, PETITE ENFANCE ET JEUNESSE

- **CRÈCHES**
 - **Fées et Lutins** - Saint Pierre de Chartreuse
 - **Le Sac à Jouets** - Saint Joseph de Rivière
 - **Les Titounets de Chartreuse** - Saint Laurent du Pont
- **RELAIS ASSISTANTS MATERNELS**
 - **A Petits Pas** - Saint Laurent du Pont
- **ACCUEIL DE LA JEUNESSE**
 - **Le Chalet Bleu** - Saint Laurent du Pont

BÂTIMENTS TECHNIQUES

- **Ateliers communautaires** - Entre deux Guiers

ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES

- **Salle Notre Dame** - Saint Pierre d'Entremont
- **Établissement Multi Activités (EMA)** - Saint Pierre d'Entremont

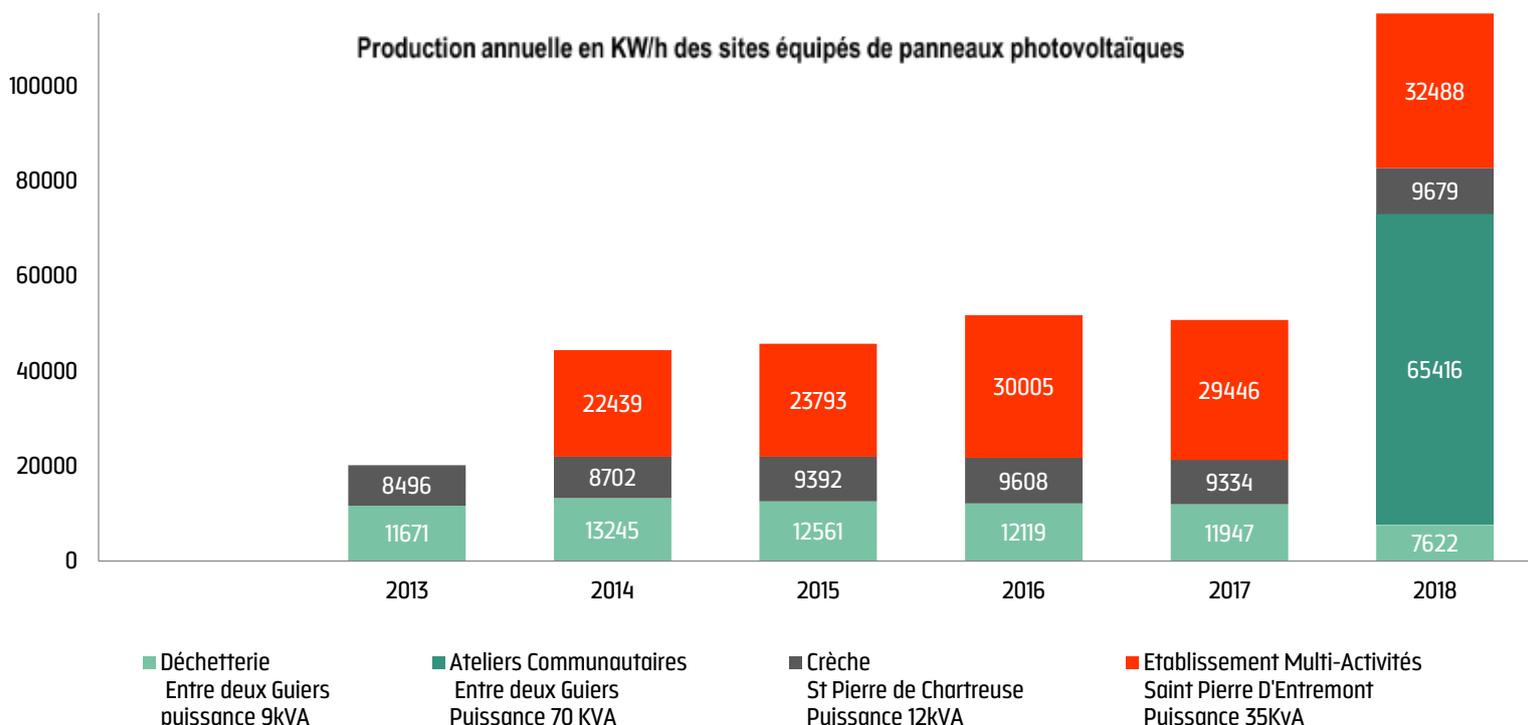
ACCUEILS TOURISTIQUES

- **Auberge et foyer de ski de fond** - Entremont le Vieux
- **Gîte de l'Escale du Désert** - Entremont le Vieux
- **Maison Office du Tourisme** - Saint Pierre d'Entremont
- **Maison Office du Tourisme** - Saint Laurent du Pont

GESTION DES DÉCHETS

- **Déchèteries** - Entre deux Guiers et Saint Pierre d'Entremont

PRODUCTION ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE





CŒUR DE CHARTREUSE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



2 ZI Chartreuse Guiers
Pôle tertiaire
38380 ENTRE DEUX GUIERS



04 76 66 81 74



accueil@cc-coeurdechartreuse.fr